



# Bulletin Officiel

Publié en application de l'article 31 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994

N° 3108 — Jeudi 29 Avril 2008

— 13<sup>ème</sup> ANNEE — ISSN 0330-7174

## SOMMAIRE

### AVIS DE LA BOURSE

RESULTAT DE L'OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT SUR LES  
CERTIFICATS D'INVESTISSEMENT DE LA SOCIETE « LA CARTE » 2

### COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES  
- STAR- 2

### RESOLUTIONS ADOPTEES

LES ASSURANCES DES CREDITS COMMERCIAUX –  
ASSURCREDIT- 3-5

### ASSEMBLEES GENERALES

SOCIETE REGIONALE DE TRANSPORT DU GOUVERNORAT DE  
NABEUL - SRTGN - 6

SOCIETE DE PRODUCTION AGRICOLE TEBOULBA –SOPAT- 6

SOCIETE INDUSTRIELLE DES TEXTILES -SITEX- 6

### COURBE DES TAUX 7

### VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 8

### ANNEXE I

ETATS FINANCIERS : PALM BEACH HOTELS TUNISIA - PBHT -

### ANNEXE II

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES : GROUPE BANQUE DE  
L'HABITAT

### ANNEXE III

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES : GROUPE ARAB TUNISIAN  
BANK

## AVIS DE LA BOURSE

### **RESULTAT DE L'OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT SUR LES CERTIFICATS D'INVESTISSEMENT DE LA SOCIETE «LA CARTE»**

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse que l'Offre Publique de Retrait - OPR - ouverte le jeudi 15 mai 2008, a été clôturée le mercredi 28 mai 2008. Cette OPR qui vise l'acquisition de 4 137 certificats d'investissement de la Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne «CARTE» est initiée par la Compagnie Financière d'Investissement Tuniso-Européenne «COFITE SICAF», agissant de concert avec la Compagnie Tunisienne d'Investissement et de Financement «COTIF SICAR», la Société Tunisienne d'Engrais Chimiques «STEC» et les héritiers Rachid Doghri, détenant ensemble 95,86% de la totalité desdits certificats d'investissement de la société «La CARTE».

Sur les 4 137 certificats d'investissement objet de l'OPR, 3 782 certificats d'investissement seulement ont été acquis par COFIB CAPITAL FINANCES, intermédiaire en bourse chargé de la réalisation de cette OPR, au profit de l'initiateur de l'offre COFITE SICAF.

Conformément à l'avis d'ouverture de l'OPR publié au bulletin officiel du CMF du 12 mai 2008, les certificats d'investissement de la société «La CARTE» seront radiés du Marché Principal de Titres de Capital de la Cote de la Bourse et transférés au Marché Hors-cote à partir du lundi 02 juin 2008, date à partir de laquelle le titre «La Carte CI» sera négocié sur le Marché Hors-cote conformément aux dispositions de l'article 76 nouveau du Règlement Général de la Bourse.

**Toutefois, ladite société ne sera pas déclassée de la catégorie des sociétés faisant appel public à l'épargne et ce, en vertu de l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.**

2008 - AC - 19

## AVIS DES SOCIETES \*

COMMUNIQUE DE PRESSE

### **SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES - STAR -**

Siège Social : Sq. Av. de Paris 1080 Tunis Cedex BP 667 -

L'Etat Tunisien a décidé de donner une suite favorable à la demande de certains candidats de proroger de deux semaines les délais prévus pour la soumission des offres se rapportant à l'opération de recapitalisation visant la participation d'un partenaire stratégique au capital de la STAR à hauteur de 35%. Le dernier délai de remise des offres a été reporté par conséquent du 3 au 17 juin 2008.

L'importance de l'opération et l'intérêt manifeste des participants a incité l'Etat à accorder à ces derniers les délais qu'ils jugent nécessaires pour bien préparer leurs offres techniques et financières.

Il est rappelé que la liste des participants présélectionnés et retenus pour la deuxième étape de l'appel d'offres se compose de 8 candidats.

*\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

2008 - AS - 518

## AVIS DES SOCIETES (suite)

### RESOLUTIONS ADOPTEES

## LES ASSURANCES DES CREDITS COMMERCIAUX - ASSURCREDIT -

Siège social : 7, Rue 8010 - Cité Montplaisir - 1002 Tunis -

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 22 mai 2008, les Assurances des Crédits Commerciaux- ASSURCREDIT- publie ci-dessous :

Les résolutions adoptées,

Le Bilan après affectation du résultat comptable,

L'état d'évolution des capitaux propres.

### I – LES RESOLUTIONS ADOPTEES

#### **Première Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et des rapports du Commissaire aux Comptes sur les opérations effectuées au cours de l'exercice 2007, approuve sans aucune réserve, le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'activité ainsi que le bilan et les états financiers de la société arrêtés au 31 décembre 2007 tels qu'ils lui sont présentés;

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

#### **Deuxième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire, constate le bénéfice de l'exercice d'un montant de trente huit mille trois cent trente et un dinars, cent dix huit millimes (38.331,118 dinars) et décide de l'affecter pour la résorption en partie des pertes antérieures:

- bénéfice de l'exercice: 38.331,118 dinars
- pertes antérieures : 496.546,714 dinars
- perte à reporter : 458.215,596 dinars

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

#### **Troisième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer les jetons de présence au titre de l'exercice 2007 à un montant de vingt deux mille cinq cent dinars (22.500 DT) net de toute retenue, le Conseil d'Administration procédera à leur répartition entre les Administrateurs et ils seront payés aux sociétés qu'ils représentent sauf indications contraires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

#### **Quatrième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer la rémunération des Membres du Comité Permanent d'Audit au titre de l'exercice 2007 à un montant Mille Cinq Cents Dinars (7.500 dinars) net de toute retenue.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

#### **Cinquième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserves aux Administrateurs au titre de leur gestion pour l'exercice 2007.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

#### **Sixième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire, nomme comme Administrateurs pour un nouveau mandat prenant fin avec l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2010:

- La Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE",
- Atradius Participations Holding B.V,
- Le Groupe des Assurances de Tunisie " GAT",
- La Compagnie Méditerranéenne d'Assurance et de Réassurance, "COMAR",
- La Société Tunisienne d'Assurance et de Réassurance "STAR",
- Les Assurances SALIM,
- Monsieur Habib DALDOUL.

L'Assemblée a décidé à ce que la Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE" et Atradius Luxembourg S.A, soit chacune, représentée au sein du Conseil d'Administration par trois représentants.

Les Administrateurs présents à l'Assemblée ou représentés, déclarent accepter les fonctions d'Administrateurs qui viennent de leur être confiées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

#### **Septième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire, conformément aux termes de l'article 28 des statuts, décide de nommer comme Commissaire aux Comptes, Le Cabinet Jélil BOURAOUI & Cie et ce, pour les exercices 2008, 2009 et 2010.

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe les honoraires du Commissaires Aux Comptes relatifs au Rapport d'Audit Spécial à 50 % des honoraires au titre de l'audit légal des comptes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

#### **Huitième Résolution**

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Représentant légal de la société à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publications légales et autres.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

## RESOLUTIONS ASSURCREDIT - (SUITE)

**II- LE BILAN APRES AFFECTATION COMPTABLE****BILAN**

Après affectation du résultat au 31 Décembre 2007

Actif	Exercice 2007			2006
	brut	Amortissement & Provision	net	net
<b>AC1 Actifs incorporels</b>				
AC11 Investissements de recherche et développement				
AC12 Concessions, brevets, licences, marques	77 798,869	42 359,283	35 439,586	47 558,519
AC13 Fonds commerciaux				
AC14 Acomptes versés				
AC15 Logiciel en cours	0,000		0,000	0,000
	<b>77 798,869</b>	<b>42 359,283</b>	<b>35 439,586</b>	<b>47 558,519</b>
<b>AC2 Actifs corporels d'exploitation</b>				
AC21 Installation technique et machines	147 881,070	104 436,443	43 444,627	54 063,656
AC22 Autres installations, outillage et mobilier	19 946,045	11 497,402	8 448,643	9 168,039
AC23 Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours				
	<b>167 827,115</b>	<b>115 933,845</b>	<b>51 893,270</b>	<b>63 231,695</b>
<b>AC3 Placements</b>				
AC31 terrains et constructions				
AC311 Terrains et constructions d'exploitation				
AC312 Terrains et constructions hors exploitation				
AC32 Placements dans les entreprises liées et participations				
AC321 Parts dans les entreprises liées				
AC322 <i>Bons et obligations émis par les entreprises liées et créances sur ses entreprises</i>				
AC323 Parts dans les entreprises avec un lien de participation				
AC324 <i>Bons et obligations émis par les entreprises avec lesquelles l'entreprise d'assurance a un lien de participation et créance sur créance sur ses entreprises</i>				
AC33 Autres placements financiers				
AC331 <i>Actions, autres titres à revenu variable et part dans des FCP</i>	296 151,376		296 151,376	175 581,430
AC332 Obligations et autres titres à revenu fixe	1 275 476,000		1 275 476,000	1 242 537,372
AC333 <i>Prêts hypothécaires</i>				
AC334 Autres prêts				
AC335 <i>Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers</i>	1 500 000,000		1 500 000,000	1 500 000,000
AC336 Autres				
AC34 <i>Créances pour espèces déposés auprès des entreprises cédantes</i>				
	<b>3 071 627,376</b>	<b>0,000</b>	<b>3 071 627,376</b>	<b>2 918 118,802</b>
<b>AC4 Placements Représentant les Provisions Techniques Afférentes aux Contrats en unités de compte</b>				
<b>AC5 Part des réassureurs dans les provisions techniques</b>				
AC510 Provision pour primes non acquises	418 255,230		418 255,230	360 040,705
AC531 <i>Provision pour sinistres</i>	320 355,012		320 355,012	184 137,113
AC541 Provision pour participation aux bénéfices et ristournes	31 135,409		31 135,409	3 676,835
AC550 <i>Provision d'égalisation et équilibrage</i>				
AC561 Autres provisions techniques				
AC570 <i>Provisions techniques des contrats en unités de compte</i>				
	<b>769 745,651</b>	<b>0,000</b>	<b>769 745,651</b>	<b>547 854,653</b>
<b>AC6 Créances</b>				
AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directes				
AC611 <i>Primes acquises et non émises</i>	114 338,589		114 338,589	93 816,853
AC612 Autres créances nées d'opération d'assurance directes	349 295,541	12 323,327	336 972,214	256 093,130
AC613 <i>Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance</i>	596 330,293	149 082,577	447 247,716	329 162,356
AC62 Créances nées d'opérations de réassurance	50 800,000		50 800,000	0,000
AC63 Autres créances				
AC631 <i>Personnel</i>	0,000		0,000	0,000
AC632 <i>Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques</i>	164 250,601		164 250,601	144 144,523
AC633 Débiteurs divers	259,300		259,300	9,300
AC64 Créances sur ressources spéciales			0,000	0,000
	<b>1 275 274,324</b>	<b>161 405,904</b>	<b>1 113 868,420</b>	<b>823 226,162</b>
<b>AC7 Autres éléments d'actif</b>				
AC71 Avoirs en banques, CCP, chèques et caisse	60 209,999		60 209,999	33 055,592
AC72 Charges reportées				
AC721 <i>Frais d'acquisition reportés</i>	52 717,784		52 717,784	57 045,883
AC722 Autres charges à répartir	0,000		0,000	0,000
AC73 Comptes de régularisation Actif				
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus				
AC732 Estimation de réassurance - acceptation				
AC733 Autres comptes de régularisation	215 412,273		215 412,273	142 274,944
AC74 Ecart de conversion			0,000	0,000
AC75 Autres	0,000		0,000	0,000
	<b>328 340,056</b>	<b>0,000</b>	<b>328 340,056</b>	<b>232 376,419</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>5 690 613,391</b>	<b>319 699,032</b>	<b>5 370 914,359</b>	<b>4 632 366,250</b>

## RESOLUTIONS ASSURCREDIT - (SUITE)

<b>Passif</b>		<b>Exercice 2007</b>	<b>Exercice 2006</b>
<b>Capitaux propres</b>			
CP1	Capital social ou fonds équivalents	3 000 000,000	3 000 000,000
CP2	Réserves et primes liées au capital		
CP3	Rachat d'actions propres		
CP4	Autres capitaux propres		
CP5	Résultat reporté	-458 215,596	-496 546,714
Total des Capitaux Propres après affectation		2 541 784,404	2 503 453,286
<b>Passif</b>			
<b>PA1 Autres passifs financiers</b>			
PA11	Emprunts obligataires		
PA12	TCN émis par l'entreprise		
PA13	Autres emprunts		
PA14	Dettes envers les établissements bancaires et financiers	0,000	0,000
<b>PA2 Provisions pour autres risques et charges</b>			
PA21	Provisions pour pensions et obligations similaires		
PA22	Provisions pour impôts		
PA23	Autre provisions	0,000	0,000
<b>PA3 Provisions techniques brutes</b>			
PA310	Provision pour primes non acquises	557 673,641	480 054,274
PA331	Provision pour sinistres	427 140,018	245 516,153
PA341	Provision pour participation aux bénéficiaires et ristournes	41 513,878	4 902,446
PA350	Provision d'égalisation et équilibrage	217 874,567	118 989,812
PA361	Autres provisions techniques		
		1 244 202,104	849 462,685
<b>PA4 Provisions techniques des contrats en unités de compte</b>			
<b>PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires</b>		657 183,946	423 837,328
<b>PA6 Autres dettes</b>			
PA61	Dettes nées d'opérations d'assurance directes	2 641,000	34,173
PA62	Dettes nées d'opérations de réassurance		
PA621	Part des réassureurs dans créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	447 247,716	329 162,356
PA622	Autres	98 252,897	170 879,425
PA63	Autres dettes		
PA631	Dépôts et cautionnements reçus		
PA632	Personnel	53 453,724	65 230,656
PA633	Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités pub.	49 821,371	50 165,708
PA634	Créditeurs divers	34 389,941	77 347,499
PA64	Ressources spéciales		
		685 806,649	692 819,817
<b>PA7 Autres Passifs</b>			
PA71	Comptes de régularisation Passif		
PA710	Report de commissions reçues des réassureurs	169 975,577	108 012,212
PA711	Estimation de réassurance - rétrocession		
PA712	Autres comptes de régularisation Passif	71 961,679	54 780,922
		241 937,256	162 793,134
PA72	Ecart de conversion	0,000	0,000
<b>TOTAL DES PASSIF</b>		<b>2 829 129,955</b>	<b>2 128 912,964</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</b>		<b>5 370 914,359</b>	<b>4 632 366,250</b>

## III- ETAT D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital social ou fonds équivalents	Réserves et primes liées au capital	Rachat d'actions propres	Résultat reporté	Total capitaux propres avant résultat	Résultat de l'exercice	Total
Au 31-12-2007	3.000.000,000	-	-	- 496.546,714	2.503.453,286	+38.331,118	2.541.784,404
Affectation du résultat AGO du 22 mai 2008	-	-	-	+38.331,118	-	-38.331,118	0,000
Total des capitaux propres après affectation	3.000.000,000	-	-	- 458.215,596	-	0,000	2.541.784,404

**AVIS DES SOCIETES (suite)**

ASSEMBLEES GENERALES

**SOCIETE REGIONALE DE TRANSPORT DU  
GOVERNORAT DE NABEUL - SRTGN -**

Siège Social : 144, Avenue Habib Thameur - 8 000 NABEUL-

La Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul -SRTGN - porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le **mardi 24 juin 2008 à 10H**, au siège de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2007 ;
- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2007 ;
- Approbation des rapports du conseil d'administration et des états financiers de l'exercice clos le 31/12/2007 ;
- Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2007 ;
- Affectation des résultats de l'exercice 2007 ;
- Questions diverses.

2008 - AS - 513

— \*\*\* —

**SOCIETE DE PRODUCTION AGRICOLE TEBOULBA  
- SOPAT -**

Siège social : Avenue de 23 janvier - BP 19 - 5080 Téboulba -

La Société de Production Agricole Téboulba -SOPAT- porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Extraordinaire se tiendra le **lundi 09 juin 2008 à 10H00**, à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprise (IACE), Boulevard Principal, 2053 Les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Augmentation du capital par incorporation des réserves et distribution d'actions gratuites ;
- Modification corrélative des Statuts ;
- Questions diverses.

2008 - AS - 515

— \*\*\* —

**SOCIETE INDUSTRIELLE DES TEXTILES  
- SITEX -**

Siège Social : Avenue Habib Bourguiba - KSAR HELLAL -

La Société Industrielle des Textiles -SITEX- porte à la connaissance de ses actionnaires que ses Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire se tiendront le **jeudi 26 juin 2008**, à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprise «IACE», à la Maison de l'Entreprise, avenue principale, 1053 Les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**- En Assemblée Générale Ordinaire, à 9h00 :**

- Lecture du rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice 2007 ;
- Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2007 ;
- Approbation des états financiers de l'exercice 2007 et du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les opérations visées par l'article 200 du code des sociétés commerciales ;
- Quitus aux membres du conseil d'administration pour la gestion de l'exercice 2007 ;
- Affectation des résultats de l'exercice 2007 ;
- Fixation des jetons de présence de l'exercice 2008 ;
- Fixation de la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit de l'exercice 2008.

**- En Assemblée Générale Extraordinaire, à 11h00 :**

- Lecture du rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale extraordinaire ;
- Révision et mise en conformité des statuts de la société avec la loi n°2000-93 du 3 novembre 2000 telle que modifiée par les textes subséquents, avec dissociation des fonctions du président du conseil et du directeur général.
- Pouvoirs pour les formalités.

2008 - AS - 516

<b>AVIS</b>
-------------

### COURBE DES TAUX DU 29 MAI 2008

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) <sup>[1]</sup>	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	5,293%		
TN0008000135	BTA 5 ans " 6,75% 11 juin 2008 "		5,298%	1 000,443
TN0008002230	BTCT 52 semaines 24/06/2008		5,305%	
TN0008002248	BTCT 52 semaines 29/07/2008		5,322%	
TN0008002255	BTCT 52 semaines 09/09/2008		5,343%	
TN0008002263	BTCT 52 semaines 07/10/2008		5,357%	
TN0008002271	BTCT 52 semaines 02/12/2008		5,385%	
TN0008002297	BTCT 52 semaines 10/02/2009		5,420%	
TN0008000028	BTA 10 ans " 6,5% 10 Mars 2009 "		5,433%	1 007,652
TN0008000044	BTA 10 ans " 6,75% 12 Avril 2010 "		5,631%	1 019,157
TN0008000192	BTA 6 ans "6% 15 mars 2012"		5,980%	1 000,244
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"	6,265%		992,099
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		6,344%	1 054,874
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		6,381%	1 091,811
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		6,473%	1 027,149
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		6,734%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"	6,851%		992,820
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"	7,100%		982,178

<sup>[1]</sup> L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

DESIGNATION DES OPCVM	GESTIONNAIRE	DATE DE DETACHEMENT DU DERNIER DIVIDENDE	VALEUR	VALEUR	PLUS OU MOINS VALUE	
			LIQUIDATIVE du 28/05/2008	LIQUIDATIVE du 29/05/2008	DEPUIS LE 31/12/2007 EN DINARS	EN %
<b>SICAV OBLIGATAIRES</b>						
TUNISIE SICAV	Tunisie Valeurs	*S.C	122,891	122,903	1,860	1,54%
SICAV RENDEMENT	SBT	31/03/2008	101,263	101,273	*** 1,599	1,54%
ALYSSA SICAV	UBCI Finance	25/04/2007	104,045	104,056	1,565	1,53%
AMEN PREMIERE SICAV	Amen Invest	25/03/2008	102,421	102,431	*** 1,713	1,63%
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA Capitaux	14/04/2008	101,807	101,820	*** 1,926	1,84%
SICAV TRESOR	BIAT Asset Management	15/04/2008	102,097	102,110	*** 1,958	1,87%
SICAV L'EPARGNANT	STB Manager	26/05/2008	100,718	100,730	*** 1,768	1,71%
SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB BH	28/04/2008	100,583	100,596	*** 1,737	1,68%
INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	07/04/2008	103,633	103,644	*** 1,745	1,65%
UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	27/05/2008	102,398	102,410	*** 1,823	1,74%
SANADETT SICAV	AFC	05/05/2008	105,291	105,303	*** 1,886	1,75%
SUD OBLIGATAIRE SICAV	Sud Invest	05/05/2008	101,359	101,371	*** 1,839	1,76%
GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	12/05/2008	100,843	100,858	*** 1,796	1,73%
MILLENUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	31/05/2007	107,937	107,949	1,794	1,69%
CAP OBLIGATAIRE SICAV	COFIB Capital Finances	10/04/2007	106,319	106,332	1,821	1,74%
FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	02/04/2008	103,440	103,452	*** 1,789	1,69%
SICAV AXIS TRESORERIE	AXIS Gestion	27/05/2008	103,738	103,748	*** 1,766	1,66%
SICAV ENTREPRISE	Tunisie Valeurs	23/05/2008	101,896	101,906	*** 1,682	1,62%
AMEN TRESOR SICAV	Amen Invest	18/03/2008	102,731	102,743	*** 1,805	1,72%
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	FPG	15/04/2008	101,868	101,879	*** 1,872	1,74%
TUNISO EMIRATIE SICAV	Auto Gérée	19/05/2008	100,218	100,231	*** 2,038	1,96%
FINA O SICAV	FINACORP	-	101,251	101,262	1,262	1,26%
<b>FCP OBLIGATAIRES</b>						
FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	*S.C	** 1,117	1,118	0,016	1,45%
FCP SALAMETT CAP	AFC	*S.C	10,566	10,568	0,169	1,63%
FCP SALAMETT PLUS	AFC	15/05/2008	10,166	10,167	*** 0,171	1,64%
AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	-	100,727	100,737	0,737	0,74%
<b>SICAV MIXTES</b>						
SICAV PLUS	Tunisie Valeurs	*S.C	40,518	40,522	0,660	1,66%
SICAV AMEN	Amen Invest	*S.C	29,456	29,459	0,526	1,82%
SICAV BNA	BNA Capitaux	14/04/2008	77,641	77,806	*** 4,613	6,24%
SUD VALEURS SICAV	Sud Invest	31/05/2007	98,314	98,233	13,604	16,07%
SICAV PLACEMENTS	Sud Invest	31/05/2007	998,009	997,323	127,400	14,64%
SICAV L'INVESTISSEUR	STB Manager	21/05/2008	68,360	68,200	*** 5,446	8,43%
SICAV PROSPERITY	BIAT Asset Management	15/04/2008	100,873	100,924	*** 2,407	2,34%
ARABIA SICAV	AFC	05/05/2008	58,479	58,505	*** 3,747	6,68%
SICAV BH PLACEMENT	SIFIB BH	02/05/2008	45,247	45,206	*** -0,609	-1,29%
SICAV AVENIR	STB Manager	19/05/2008	51,674	51,566	*** 4,511	9,31%
UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI Finance	25/04/2007	96,999	96,989	3,334	3,56%
UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI Finance	25/04/2007	95,374	95,378	6,308	7,08%
SICAV SECURITY	COFIB Capital Finances	10/04/2007	13,184	13,182	0,483	3,80%
UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI Finance	25/04/2007	75,068	75,078	7,258	10,70%
SICAV CROISSANCE	SBT	31/03/2008	182,832	182,904	*** 17,517	10,36%
SICAV OPPORTUNITY	BIAT Asset Management	15/04/2008	112,490	112,532	*** 2,972	2,61%
STRATEGIE ACTIONS SICAV	SMART Asset Management	23/05/2008	1 350,331	1 343,120	*** 147,576	12,13%
<b>FCP MIXTES</b>						
FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS Gestion	-	** 1 591,396	1 601,932	136,777	9,34%
MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	19/05/2008	** 139,035	139,960	*** 9,815	7,41%
MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	19/05/2008	** 134,471	135,004	*** 9,355	7,24%
MAC EPARGNANT FCP	MAC SA	19/05/2008	** 119,254	119,741	*** 6,130	5,17%
FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	*S.C	** 1,579	1,591	0,195	13,97%
FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	*S.C	** 1,380	1,388	0,093	7,18%
MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	19/05/2008	** 8 916,802	8 934,688	*** 192,130	2,17%
FCP IRADETT 20	AFC	15/05/2008	10,766	10,768	*** 0,509	4,81%
FCP IRADETT 50	AFC	15/05/2008	11,428	11,428	*** 1,010	9,46%
FCP IRADETT 100	AFC	15/05/2008	12,491	12,485	*** 1,762	16,19%
FCP IRADETT CEA	AFC	15/05/2008	11,858	11,850	*** 1,617	15,34%
FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	BIAT Asset Management	15/04/2008	** 98,574	100,662	*** 3,075	3,06%
FCP BNAC PROGRES	BNA Capitaux	-	** 105,358	107,133	6,403	6,36%
FCP BNAC CONFIANCE	BNA Capitaux	-	** 103,963	105,784	4,903	4,86%
FCP VALEURS CEA	Tunisie Valeurs	-	13,190	13,152	2,577	24,37%
FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	Alliance Asset Management	-	** 1 039,188	1 042,387	23,366	2,29%
FCP VALEURS SERENITE 2013	Tunisie Valeurs	*S.C	** 5 289,265	5 326,774	326,774	6,54%
AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	-	** 100,646	101,487	1,487	1,49%
AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	-	** 100,857	101,805	1,805	1,81%
FCP FINA 60	FINACORP	*S.C	** 1 033,023	1 037,401	37,401	3,74%
FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS Gestion	*S.C	100,766	101,145	1,145	1,15%
FCP AXIS TUNISIE INDICE	AXIS Gestion	*S.C	496,310	494,377	-5,623	-1,12%

\* S.C. :SICAV de type Capitalisation \*\* V.L. Calculée hebdomadairement \*\*\* Plus ou moins value ajustée en fonction des dividendes distribués

**BULLETIN OFFICIEL  
DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -  
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

e-mail : cmf@cmf.org.tn

**Publication paraissant  
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

Prix unitaire : 0,250 dinar  
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF :  
Mr. Mohamed Ridha CHALGHOUM

**IMPRIMERIE**

**du  
CMF**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

ETATS FINANCIERS

## AVIS DES SOCIETES

## PALM BEACH HOTELS TUNISIA

- PBHT -

Siège social : 59, avenue Habib Bourguiba - 1001 Tunis -

La Société Palm Beach Hotels Tunisia - PBHT - publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2007 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 14 juin 2008. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mr. Moncef Boussanouga ZAMMOURI et Mr Fethi NEJI

**BILAN AU 31 DECEMBRE 2007/2006**

(exprimé en dinars)

ACTIFS	2007	2006
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>		-
<b>Actifs immobilisés</b>		-
Immobilisations incorporelles	8040 657	8 040 657
Moins: amortissements	- 3627 347	- 3 226 137
	<b>4413 310</b>	<b>4 814 520</b>
Immobilisations corporelles	35445 537	34 756 739
Moins: amortissements	- 18059 564	- 16 816 581
	<b>17385 974</b>	<b>17 940 158</b>
Immobilisations financières	18188 553	17 316 168
Provisions autres immobilisations financières	- 8873 573	- 8 201 620
	<b>9314 980</b>	<b>9 114 549</b>
<b>Total des actifs immobilisés</b>	<b>31114 264</b>	<b>31 869 226</b>
Autres Actifs non courants		-
<b>Total des actifs non courants</b>	<b>31114 264</b>	<b>31 869 226</b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>		-
Stocks	48 041	53 105
Moins: provisions	- 46 972	- 52 174
	<b>1 069</b>	<b>932</b>
Clients et comptes rattachés	648 240	605 118
Moins: provisions	- 135 580	- 134 737
	<b>512 660</b>	<b>470 382</b>
Autres Actifs Courants	12048 777	11 611 171
Placements et autres actifs financiers	9 320	107 835
Liquidités et équivalents de liquidités	206 617	167 631
Moins: provisions	- 19 600	- 8 946
<b>Total des actifs courants</b>	<b>12758 843</b>	<b>12 349 004</b>
<b>Total des actifs</b>	<b>43873 106</b>	<b>44 218 231</b>

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	2007	2006
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		-
Capital social	28605 580	28 605 580
Réserves	303 673	303 673
Résultats reportés	- 12519 041	- 12 990 611
<b>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>	<b>16390 212</b>	<b>15 918 642</b>
RESULTAT DE L'EXERCICE	- 1244 366	774 520
<b>Total des capitaux propres (avant affectation)</b>	<b>15145 845</b>	<b>16 693 162</b>

<b><u>PASSIFS</u></b>		
<b><u>PASSIFS NON COURANT</u></b>		-
Provisions pour risque et charges	21 717	230 000
Emprunts	15108 403	14 487 469
Autres passifs financiers		
Provisions		
<b><u>Total des passifs non courants</u></b>	<b>15130 121</b>	<b>14 717 469</b>
<b><u>PASSIFS COURANTS</u></b>		-
Fournisseurs et comptes rattachés	435 575	651 295
Autres passifs courants	6934 743	7 144 559
Concours bancaires et autres passifs financiers	6226 822	5 011 746
<b><u>Total des passifs courants</u></b>	<b>13597 140</b>	<b>12 807 600</b>
<b><u>Total des passifs</u></b>	<b>28727 261</b>	<b>27 525 069</b>
<b><u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</u></b>	<b>43873 106</b>	<b>44 218 231</b>

**ETAT DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2007/2006**

<b><u>PRODUITS D'EXPLOITATION</u></b>	<b>2007</b>	<b>2006</b>
Revenus	3387 734	4 000 034
Autres produits d'exploitation	384 818	456 347
Subvention d'exploitation		
<b><u>Total des produits d'exploitation</u></b>	<b>3772 552</b>	<b>4 456 381</b>
<b><u>CHARGES D'EXPLOITATION</u></b>	-	-
Achats de marchandises consommés	181 923	140 236
Charges de personnel	439 551	429 089
Dotations aux amortissements et aux provisions	2282 025	10 499 218
Autres charges d'exploitation	371 948	295 952
<b><u>Total des charges d'exploitation</u></b>	<b>3275 447</b>	<b>11 364 495</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>497 105</b>	<b>- 6 908 114</b>
Charges financières nettes	1733 601	2 534 584
Produits des placements	7 085	39 660
Autres gains ordinaires	103 394	11 815 323
Autres pertes ordinaires	113 898	1 632 506
<b>Résultat des activités ordinaires avant impôt</b>	<b>- 1239 915</b>	<b>779 779</b>
<b>Impôt sur les bénéfices</b>	<b>4 452</b>	<b>5 259</b>
<b>Résultat des activités ordinaires après impôt</b>	<b>- 1244 366</b>	<b>774 520</b>
Eléments extraordinaires ( gains/pertes)		
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>- 1244 366</b>	<b>774 520</b>

<b>Résultat net de l'exercice</b>	- 1244 366	774 520
Effet des modifications comptables	- 302 950	
<b>Résultat après modifications comptables</b>	- 1547 317	774 520

**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE  
AU 31 DECEMBRE (2007/2006)**

	2007	2 006
<b><u>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</u></b>		
Encaissements reçus des clients	4791 236	4868 105
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	- 2334 276	- 3094 712
Intérêts payés	- 36 979	- 80 489
<b>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</b>	<b>2419 980</b>	<b>1692 904</b>
<b><u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u></b>		
Décassements provenant de l'acq.d'immob. Corp.et incorp.	- 582 147	- 526 998
Encaissements provenant de la cess.d'immob. Corp.et incorp.		17863 000
Décassements provenant de l'acq.d'immob. Financières	- 872 385	- 9676 161
Encaissements provenant de la cess.d'immob. Financières		7670 265
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</b>	<b>- 1454 532</b>	<b>15330 106</b>
<b><u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u></b>		
Encaissements suite à l'émission d'actions		
Dividendes et autres distributions		
Encaissements provenant des emprunts	2800 000	10901 096
Remboursement d'emprunts	- 3964 132	- 27106 301
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>	<b>- 1164 132</b>	<b>- 16205 205</b>
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>- 198 684</b>	<b>817 806</b>
<b>Trésorerie au début</b>	<b>140 276</b>	<b>- 677 530</b>
<b>Trésorerie à la fin</b>	<b>- 58 408</b>	<b>140 276</b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS (Palm Beach Hôtels)  
Au 31/12/2007**

**Note n°1. Relative aux immobilisations incorporelles :**

La valeur nette des immobilisations incorporelles a passé de 4 814 520 DT à la clôture de l'exercice 2006 à 4 413 310 DT au 31/12/2007 accusant une variation négative de 401 210DT qui s'analyse comme suit :

Désignation	2007	2006	Variation
Logiciels informatiques	16 457	16 457	0
(-) amortissements	-16 457	-16 457	0
Fonds commercial	8 024 200	8 024 200	0

(-) amortissements	-3 610 890	-3 209 680	-401 210
<b>Valeurs brutes</b>	<b>8 040 657</b>	<b>8 040 657</b>	<b>0</b>
<b>(-) Amortissements</b>	<b>-3 627 347</b>	<b>-3 226 137</b>	<b>-401 210</b>
<b>Valeurs nettes</b>	<b>4 413 310</b>	<b>4 814 520</b>	<b>-401 210</b>

Cette variation de 401 210 DT provient de :

- La dotation d'amortissements de l'exercice pour : 401 210DT

**Note n°2. Relative aux immobilisations corporelles :**

La valeur nette globale figurant dans cette rubrique à la date du 31 décembre 2007 représente le coût d'acquisition des immobilisations qui après déduction des amortissements elle s'établit à 17 385 974DT contre 17 940 158 DT au 31 décembre 2006. La variation négative de 554 185DT s'analyse comme suit :

Désignation	2007	2006	Variation
Terrain	3 914 793	3 914 793	0
Constructions	13 643 246	13 335 598	307 648
(-) Amortissements	- 2 908 481	-2 657 608	-250 873
Installation technique matériel et outillage	5 031 858	4 984 377	47 481
(-) Amortissements	-4 624 471	-4 408 328	-216 143
Matériel de transport	297 274	175 274	122 000
(-) Amortissements	-187 474	-175 274	-12 200
Autres immobilisations corporelles	12 323 194	12 127 458	195 736
(-) Amortissements	-10 239 275	-9 475 508	-763 767
(-) Provision	-99 863	-99 863	0
Immobilisation en cours	235 172	219 239	15 933
<b>Valeurs brutes</b>	<b>35 445 537</b>	<b>34 756 739</b>	<b>688 798</b>
(-) Amortissements	-18 059 564	-16 816 581	-1 242 983
<b>Valeurs nettes</b>	<b>17 385 974</b>	<b>17 940 158</b>	<b>-554 185</b>

**Note n°3. Relative aux immobilisations financières :**

Les immobilisations financières à la clôture de l'exercice 2007 s'élèvent à 9 314 980 DT contre 9 114 549 DT au 31 décembre 2006 ; soit une variation positive de 200 431DT.

Désignation	2007	2006	Variation
Participations	18 176 599	17 304 215	872 384
Autres immobilisations financières	11 954	11 954	0
Provisions Immobilisations financières	-8 873 573	-8 201 620	-671 953
<b>Total</b>	<b>9 314 980</b>	<b>9 114 549</b>	<b>200 431</b>

- La variation des participations de 872 384DT s'analyse comme suit :

1. Acquisition des actions de Palm Beach Palace Jerba auprès de :
  - IDRISS (1250) pour une valeur de 252 545DT
  - + value/STB Sicar & STB Invest pour une valeur de 541 011DT
2. Acquisition des actions International Tourism Investment 78 828DT

**Note n°4. Relative aux stocks :**

La valeur brute des stocks à la clôture de l'exercice 2007 s'élève à 48 041DT contre 53 105DT en 2006 et représentant les stocks de la Buanderie Jawhara qui se détaillent comme suit :

Désignation	2007	2006	Variation
Stocks des produits d'entretien	1045	897	148
Stocks des produits quincaillerie	2 729	2 936	-207
Stocks papier	1 199	1 210	-11
Stocks des matières consommables	43 068	48 062	-4 994
<b>TOTAL</b>	<b>48 041</b>	<b>53 105</b>	<b>-5 064</b>
(-)Provision	-46 972	-52 174	5 202
<b>TOTAL</b>	<b>1 069</b>	<b>931</b>	<b>138</b>

**Note n°5. Relative aux clients et comptes rattachés :**

Les créances nettes dues sur les clients au 31 décembre 2007 s'élèvent à 512 660DT contre 470 382DT à la clôture de l'exercice 2006 enregistrant une variation positive de 42 278DT. Le solde au 31/12/2007 se détaille comme suit :

Désignation	2007	2006	Variation
Clients et comptes rattachés	648 240	605 118	43 122
(-)provisions	-135 580	-134 736	-844
<b>Total</b>	<b>512 660</b>	<b>470 382</b>	<b>42 278</b>

Les provisions opérées sont réparties ainsi :

Désignation	2007	2006	Variation
PB Jerba	89 363	89 363	0
Buanderie Jawhara	46 217	45 373	844
<b>Total</b>	<b>135 580</b>	<b>134 736</b>	<b>844</b>

**Note n° 6. Relative aux autres actifs courants :**

Cette rubrique regroupe les comptes suivants :

Désignation	2007	2006	Variation
Fournisseurs avances	10 688	71 540	-60 852
Prêts au personnel	100	31 200	-31 100
Etat acompte d'impôts/sociétés	1650 761	1 473 898	176 863
Etat crédit TFP	42 084	57 206	-15 122
Etat crédit TVA	9 343	64 220	-54 877
Débiteurs divers	10 266 553	9 893 450	373 103
Charges comptabilisées d'avance	58 764	7 795	50 969
Compte d'attente	10 484	11 862	-1 378
<b>Total</b>	<b>12 048 777</b>	<b>11 611 171</b>	<b>437 606</b>

- Fournisseurs avances :

Le solde au 31/12/2007 est de 10 688DT répartis comme suit :

	2007	2006	Variation
P.B.Jerba	3 648	69 300	-65 652
P.B.Jawhara	7 000	2 200	4 800
Buanderie Jawhara	40	40	0
<b>Total</b>	<b>10 688</b>	<b>71 540</b>	<b>-60 852</b>

- Charges comptabilisées d'avance :

Le montant de 58 764DT représente les intérêts payés d'avance sur les billets de trésorerie.

**Note n°7. Relative aux Placements :**

La valeur des placements au 31 décembre 2007 est de 9 320 DT détaillée comme suit :

- 77 actions Tunisie Sicav: 9 320DT

**Note n°8. Relative aux liquidités et équivalents de liquidités :**

Les liquidités et équivalents de liquidités au 31 décembre 2007 s'élèvent à 187 017DT contre 158 685 DT à la clôture de l'exercice 2006 accusant une augmentation de 28 332 DT.

Désignation	2007	2006	Variation
Valeurs à l'encaissement	8 119	28 064	-19 945
Banques	197 424	139 334	58 090

Caisse	1 073	233	840
- provisions	-19 600	-8 946	-10 654
<b>Total</b>	<b>187 016</b>	<b>158 685</b>	<b>28 331</b>

**Note n°9. Relative aux capitaux propres :**

Cette rubrique s'établit à l'issue de l'exercice 2007 à 15 145 845DT contre 16 693 162 DT au 31 décembre 2006 accusant une diminution de 1 547 317DT.

Désignation	2007	2006	Variation
Capital social	28 605 580	28 605 580	0
Réserves	303 673	303 673	0
Résultats reportés	-12 519 041	-12 990 611	471 570
<b>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>	<b>16 390 212</b>	<b>15 918 642</b>	<b>471 570</b>
Résultat de l'exercice	-1 244 366	774 520	-2018886
<b>Total des capitaux propres avant affectation</b>	<b>15 145 846</b>	<b>16 693 162</b>	<b>-1 547 316</b>

**Note n°10. Relative aux passifs non courants :**

Cette rubrique qui totalise 15 130 121DT à la clôture de l'exercice 2007 contre 14 717 469DT au 31 décembre 2006 enregistrant une augmentation de 412 652 DT. Les passifs non courants se composent des éléments suivants :

Désignation	2007	2006	Variation
Autres emprunts et dettes	15 108 403	14 487 469	620 934
Provisions pour risques et charges	21 717	230 000	-208 283
<b>Total</b>	<b>15 130 120</b>	<b>14 717 469</b>	<b>412 651</b>

**Tableau récapitulatif des emprunts**

Au 31 / 12 / 2007

Organisme prêteur	Exercice 2006		Au 31 décembre 2007	
	Échéance a (+) d'un an	Échéance a (+) d'un an	Échéance a (-) d'un an	Intérêts courus
<b>Siege</b>	<b>1 790 000</b>	<b>1 440 000</b>	<b>350 000</b>	<b>23 737</b>
TQB	1 790 000	1 440 000	350 000	23 737
<b>Jerba</b>	<b>12 022 469</b>	<b>12 414 832</b>	<b>407 636</b>	<b>182 591</b>
BT (1)	7 916 400	8 557 200	159 200	121 848
A B (3)2004	4 045 000	3 845 000	200 000	59 979
AB 140MD	61 069	12 632	48 436	764
<b>Hammamet</b>	<b>675 000</b>	<b>1 253 571</b>	<b>1 721 429</b>	<b>26 405</b>
BIAT 2004	675 000	375 000	300 000	11 550
BIAT 1000 000		800 000	200 000	13 115
BIAT 100 000		78 571	21 429	1 740
Crédit revolving 500 000			500 000	
Crédit revolving 700 000			700 000	
<b>Total</b>	<b>14 487 469</b>	<b>15 108 403</b>	<b>2 479 065</b>	<b>232 733</b>

- La variation au niveau des emprunts est due essentiellement à l'octroi de deux crédits au près de la BIAT (1 000 000DT et 100 000DT).

**Note n°11. Relative aux fournisseurs et comptes rattachés :**

Les dettes dues aux fournisseurs s'élèvent au 31/12/ 2007 à 435 575DT contre 651 295 DT au 31/12/2006, ainsi détaillé :

	2007	2006	Variation
Fournisseurs d'exploitation	150 632	117 339	33 293
Fournisseurs effets à payer	19 402	204 136	- 184 734
Fournisseurs D'immobilisations	265 929	329 412	-63 483
Fournisseurs Fact. non parvenue	-388	408	-796
<b>Total</b>	<b>435 575</b>	<b>651 295</b>	<b>-215 720</b>

**Note n°12. Relative aux autres passifs courants :**

Cette rubrique présente un total qui s'élève à 6 934 743DT au 31/12/2007 contre 7 144 559 DT au 31/12/2006.

Désignation	2007	2006	Variation
Clients avances	461 011	771 825	-310 814
Personnels	187	18 314	-18 127
Etats impôts et taxes	338 506	464 843	-126 337
Associés dividendes	3 496	3 496	0
CNSS	22 728	16 879	5 849
créiteurs divers	5 790 390	5 761 606	28 784
Charges à payer	119 641	47 596	72 045
Provisions pour risques et charges	78 784	60 000	18 784
Produits reçus ou comptabilisés d'avance	120 000		120 000
<b>Total</b>	<b>6 934 743</b>	<b>7 144 559</b>	<b>-209 816</b>

**Clients avances :**

Les avances clients totalisent un montant de 461 011 DT ainsi détaillé :

Avance sur commande	21 917
Avance STI	439 094
<b>Total</b>	<b>461 011DT</b>

**Note n°13. Relative aux concours bancaires et autres passifs financiers :**

Le total de la rubrique à la clôture de l'exercice 2007 s'élève à 6 226 822DT contre 5 011 746DT à l'issu de l'exercice 2006. Le détail est comme suit :

Désignation	2007	2006	Variation
Billets de trésorerie	3 250 000	2 750 000	500 000
Échéances à moins d'un an/emprunts	2 479 065	1 779 867	699 198
Emprunts échus et non payés		181 586	-181 586
Intérêts courus	232 733	272 938	-40 205
Banques	265 025	27 355	237 670
<b>Total</b>	<b>6 226 823</b>	<b>5 011 746</b>	<b>1 215 077</b>

- Les billets de trésorerie au 31 décembre 2007 s'élèvent à 3 250 000DT se répartissant comme suit :

Souscripteur	2007	Date
International Tourism Invest.	1 250 000	26/01/2008
International Tourism Invest.	1 300 000	26/06/2008
International Tourism Invest.	100 000	08/01/2008
International Tourism Invest.	100 000	22/01/2008
Tunisie sicav	500 000	25/12/2009
<b>Total</b>	<b>3 250 000</b>	

- Les échéances à moins d'un an / emprunts et les intérêts courus sont détaillées au niveau du tableau récapitulatif des emprunts ci- dessus présenté.

**Note n°14. Relative au résultat :**

Le résultat de l'exercice 2007, après modifications comptables, s'élève à -1 547 317DT contre 774 520DT à la clôture de l'exercice 2006.

Le résultat d'exploitation s'élève au 31/12/2007 à 497 105DT contre - 6908 114DT en 2006.

Les produits d'exploitation ont enregistré une diminution de 683 829DT par rapport à l'exercice 2006 ci-après le détail :

Designation	2007	2006	Variation
Palm Beach Jerba	2 977 396	2 839 583	137 813
Palm Beach Jawhara	86 667	1 237 708	-1 151 041
Palm Beach Hammamet	1 507 054	1 372 417	134 637
Avoir accordé à STI	-1 183 382	- 1 449 674	266 292
<b>Total 1</b>	<b>3 387 734</b>	<b>4 000 034</b>	<b>-612 300</b>
Produits Buanderie	391 662	470 510	-78 848
Réductions/ventes	-6 844	- 14 163	7 319
<b>Total 2</b>	<b>384 818</b>	<b>456 347</b>	<b>-71 529</b>
<b>Total Général</b>	<b>3 772 552</b>	<b>4 456 381</b>	<b>-683 829</b>

Les charges d'exploitations se détaillent comme suit :

- \_ Achat d'approvisionnement consommé 181 923DT
- \_ Charges de personnel : 439 551DT
- \_ Dotation aux amortissements et aux provisions : 2 282 025DT
- \_ Autres charges d'exploitation: Elles s'élèvent à 371 948DT en 2007 contre 295 952DT en 2006.

#### **Note n°15. Relatives aux flux de trésorerie :**

L'état de flux de trésorerie de l'exercice 2007 a fait ressortir une variation négative de 198 684 DT par rapport à celui de l'exercice 2006 en passant de 140 276 DT au début de l'exercice à -58 408DT à la fin de l'exercice.

#### **Flux de trésorerie lié à l'exploitation :**

Le flux de trésorerie lié à l'exploitation s'élève à 2 419 980DT au 31/12/2007 contre 1 692 904DT au 31/12/2006.

##### ➤ **2- Flux de trésorerie lié aux activités d'investissement :**

Les décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières sont relatifs à l'acquisition des participations.

##### ➤ **3- Flux de trésorerie lié aux activités de financement :**

La variation de la trésorerie de financement est due essentiellement à l'octroi de nouveaux crédits moyen terme: 1000 000DT et 100 000DT auprès de la BIAT, 500 000DT et 700 000DT crédits revolving et un billet de trésorerie de 500 000DT auprès de Tunisie sicav et au remboursement des crédits de la sociétés.

### **RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES exercice clos le 31 décembre 2007**

#### **MESDAMES, MESSIEURS LES ACTIONNAIRES,**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la Société PALM BEACH HOTELS TUNISIA "PBHT" arrêtés au 31 décembre 2007, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

#### **I- OPINION SUR LES ETATS FINANCIERS**

Nous avons audité les états financiers de la Société PALM BEACH HOTELS TUNISIA "PBHT" faisant apparaître un total de l'actif net d'amortissements & de provisions de 43 873 106 DT et un résultat déficitaire de 1 244 366 DT au 31 décembre 2007. Ces états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation sincère des états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit effectué selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers de la Société PALM BEACH HOTELS TUNISIA "PBHT", arrêtés au 31 décembre 2007, ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, nous prenons en compte le contrôle interne en vigueur dans la société relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par les organes de direction et d'administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour fonder notre opinion à l'exception des points suivants :

01- Le défaut de réalisation de l'inventaire physique des immobilisations corporelles et son rapprochement aux chiffres comptables, ne nous a pas permis de s'assurer de la réalité des immobilisations corporelles présentés parmi les rubriques du bilan pour une valeur nette de 17 385 973 DT.

02- La rubrique des autres passifs courants comprend des comptes gelés pour un montant de 1 238 994 DT, qui n'ont pas pu être justifiés. Nous ne pouvons pas nous prononcer, en conséquence, sur leur nature et sur les possibilités de leur dénouement.

A notre avis et sous réserve des points 01 & 02 ci-dessus présentés, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la Société PALM BEACH HOTELS TUNISIA "PBHT", ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2007, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

## **II- VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

L'examen de la structure du capital de la Société PALM BEACH HOTELS TUNISIA "PBHT", et des participations qu'elle détient dans les autres sociétés appartenant au groupe, nous a permis de relever que :

- La société PALM BEACH HOTELS TUNISIA "PBHT" peut être qualifiée de société mère ayant un pouvoir de droit et de fait sur les autres sociétés du groupe au sens de l'art 461 du code des sociétés commerciales. Elle est tenue d'établir des états financiers consolidés et un rapport de gestion du groupe conformément aux articles 471 et suivants du code des sociétés commerciales.

- Les sociétés ITI, Palm Beach Palace Jerba & Palm Beach Gestion détiennent respectivement 8%, 0,8% & 0,1% dans le capital social de la Société PALM BEACH HOTELS TUNISIA "PBHT", ce qui constitue des cas d'inobservation des dispositions de l'article 466 du code des sociétés commerciales. Ces sociétés sont privées des droits de vote qui y sont rattachés jusqu'à régularisation de cette situation.

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001 tel que modifié par le décret n°2005-3144 du 6 décembre 2005 portant sur la tenue des comptes en valeurs mobilières, la Société PALM BEACH HOTELS TUNISIA "PBHT" se limite actuellement au suivi de la liste des actionnaires sur la base de l'état communiqué annuellement par la "STICODIVAM" avant la date de tenue de l'assemblée générale ordinaire.

Par ailleurs, la société PALM BEACH HOTELS TUNISIA "PBHT" n'a pas respecté les dispositions des décrets susvisés et de l'arrêté du Ministre des finances du 28 août 2006, portant visa du règlement du CMF au titre de la tenue et de l'administration des comptes en valeurs mobilières.

**Tunis, le 21 mai 2008**

**Les commissaires aux comptes**

**Moncef Boussanouga Zammouri**

**Fethi NEJI**

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**  
**Exercice clos le 31 décembre 2007**

**MESDAMES, MESSIEURS LES ACTIONNAIRES,**

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées réalisées ou reconduites durant l'exercice clos le 31 décembre 2007 conformément aux dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé.

Il vous appartient, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

**1- Conventions conclues au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice 2007**

**1.1- Convention avec palm beach gestion**

Parmi les comptes présentés dans les autres actifs et autres passifs courants, nous avons constaté des opérations avec la société PALM BEACH GESTION (société du groupe). Les soldes de ces comptes n'ont pas été rémunérés. Au 31 décembre 2007, ils se détaillent ainsi :

DESIGNATION	SOLDE
Compte débiteur	9 965 445 DT
Compte créditeur	- 1 189 729 DT
<b>TOTAL</b>	<b>8 775 716 DT</b>

Ces opérations ont été matérialisées par une convention datée du 18 avril 2008 et portant sur un emprunt non rémunéré de 8 700 KDT.

Cette convention n'a pas été préalablement autorisée par votre conseil d'administration.

**1. 2- Comptes créditeurs libellés au nom des autres sociétés du groupe**

Parmi les comptes présentés dans les autres passifs courants, nous avons aussi détecté des opérations avec les parties liées. Au 31 décembre 2007, ils enregistrent un montant de 3 042 488 DT se détaillant ainsi :

		En DT
DESIGNATION		MONTANT
PALM BEACH PALACE JERBA	①	2 206 694
CARTHAGE TOURS	①	727 000
ITI		108 794
<b>TOTAL</b>		<b>3 042 488</b>

① Ces opérations ont été matérialisées par des conventions datées du 18 avril 2008 et portant sur des emprunts non rémunérés s'élevant respectivement à 2 200 KDT et 727 KDT.

Ces conventions n'ont pas été préalablement autorisées par votre conseil d'administration.

**II- Conventions conclues au cours de l'exercice 2007**

**2.1- Conventions avec la société Chic voyage**

La société "PBHT" S.A a réalisé des opérations avec la Société "CHIC VOYAGES" dont le gérant est un membre du conseil d'administration de la société "PBHT". Ces opérations s'élevant à 299 775 DT, se détaillent ainsi :

		En DT
LIBELLE		MONTANT
DEDUCTION SUR LOYERS HOTELS		31 275
DECAISSEMENT POUR LE COMPTE		301 000
REMISE CHEQUE		-32 500
<b>TOTAL</b>		<b>299 775</b>

Ces opérations n'ont pas été préalablement autorisées par votre conseil d'administration.

**2.2- Convention avec le président directeur général et un administrateur**

La société "PBHT" S.A a avancé au cours de l'exercice 2007 un montant de 541 011 DT et ce en contre partie de la réalisation partielle du portage, sur les titres PALM BEACH PALACE JERBA, effectué entre la société STB invest et STB sicar et Ms Sami et Mongi LOUKIL. La désignation de la société "PBHT" par le donneur d'ordre n'a pas été matérialisée par un écrit et n'a pas été autorisée par votre conseil d'administration.

### 2.3- Emission des billets de trésorerie

Les états financiers de la société "PBHT" font apparaître parmi ses passifs financiers un compte de billets de trésorerie. Le solde de ce compte au 31 décembre 2007 s'élève à 3 250 000 DT et s'analyse comme suit :

En DT		
SOUSCRIPTEUR	MONTANT	ECHEANCE
INTERNATIONAL TOURISM INVEST.	1 250 000	26/01/2008
INTERNATIONAL TOURISM INVEST.	1 300 000	26/06/2008
INTERNATIONAL TOURISM INVEST.	100 000	08/01/2008
INTERNATIONAL TOURISM INVEST.	100 000	22/01/2008
TUNISIE SICAV	500 000	25/12/2009
<b>TOTAL</b>	<b>3 250 000</b>	

Ces opérations n'ont pas été préalablement autorisées par votre conseil d'administration.

### 2.4- Emprunts bancaires

Au cours de l'exercice 2007, la société "PBHT" a sollicité auprès de la Banque Internationale Arabe de Tunisie des crédits avec les conditions suivantes :

BANQUE	MONTANT	TAUX D'INTERET	DUREE
BIAT	1 000 000 DT	7,68 %	5 ans et demi
BIAT	100 000 DT	7,74 %	5 ans
	<b>1 100 000 DT</b>		

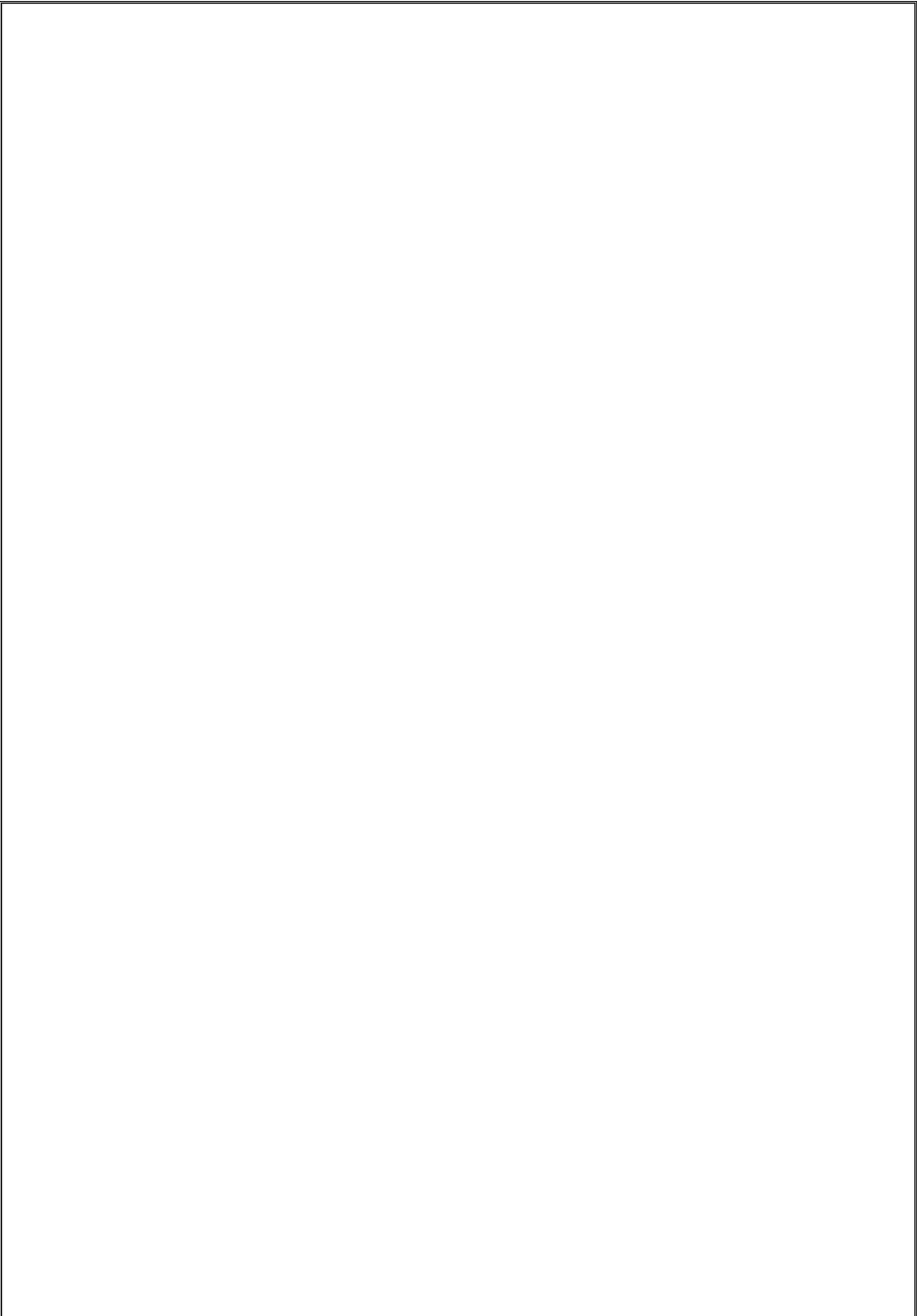
En dehors des opérations précitées, nous n'avons pas été informés par votre conseil d'administration de l'existence d'autres conventions rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 21 mai 2008

Les commissaires aux comptes

Moncef Boussanouga Zammouri

Fethi NEJI



<b>AVIS DES SOCIETES</b>
--------------------------

**ETATS FINANCIERS CONSOLIDES****GROUPE BANQUE DE L'HABITAT**

Siège social : 21, Avenue Khéréddine Pacha- 1002

Le Groupe de la Banque de l'Habitat publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2007 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 29 mai 2008. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes M Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI ( KPMG) et M Mounir GRAJA (Groupement Mounir GRAJA – AWT Audit & Conseil ).

**BILAN CONSOLIDE COMPARE ARRETE****31-12-2007**

Note	ACTIF	31-12-2007	31-12-2006*
AC1	CAISSE ET AVOIRS AUPRES DE LA BCT, CCP ET TGT	49 168 522	51 538 786
AC2	CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	334 330 336	294 955 561
AC3	CREANCES SUR LA CLIENTELE	3 061 138 567	2 906 439 535
AC4	PORTEFEUILLE TITRE COMMERCIAL	181 331 325	235 244 523
AC5	PORTEFEUILLE TITRES D'INVESTISSEMENT	41 565 300	48 691 688
	GOODWILL	0	682 193
AC6	VALEURS IMMOBILISEES	62 997 435	52 482 234
AC7	AUTRES ACTIFS	276 292 912	211 836 400
	<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>4 006 824 397</b>	<b>3 801 870 920</b>

Note	PASSIF	31-12-2007	31-12-2006
PA1	BANQUE CENTRALE DE TUNISIE, CCP	0	0
PA2	DEPOTS ET AVOIRS DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	54 296 613	64 047 587*
PA3	DEPOTS ET AVOIRS DE LA CLIENTELE	2 417 242 833	2 309 557 974*
PA4	EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES	493 049 530	620 364 981
PA5	AUTRES PASSIFS	692 694 934	537 796 282
	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>3 657 283 910</b>	<b>3 531 766 824</b>

Note	CAPITAUX PROPRES	31-12-2007	31-12-2006
CP1	CAPITAL	87 840 000	73 800 000
CP2	RESERVES CONSOLIDES AVANT MOD. COMPTABLE	179 661 786	138 669 240
CP5	RESULTAT REPORTE	0	-8 369 135
CP6	RESULTAT CONSOLIDE	51 929 910	37 243 809
	RESULTAT CONSOLIDE APRES MOD. COMPTABLE	51 929 910	28 441 854
	INTERETS MINORITAIRES	30 108 791	28 760 182
	<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>349 540 487</b>	<b>270 104 096</b>

	<b>TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>	<b>4 006 824 397</b>	<b>3 801 870 920</b>
--	---	----------------------	----------------------

(\*) Montants retraités en proformat

**ETAT DES ENGAGEMENTS CONSOLIDE COMPARE**  
**31-12-2007**

Note	PASSIFS EVENTUELS	31-12-2007	31-12-2006
HB1	CAUTIONS, AVALS ET AUTRES GARANTIES DONNEES	255 794 011	175 588 864
	A - EN FAVEUR D'ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	72 535 706	23 443 811
	B- EN FAVEUR DE LA CLIENTELE	183 258 304	152 145 053
HB2	CREDITS DOCUMENTAIRES	198 442 980	165 870 946
HB3	ACTIFS DONNES EN GARANTIES	0	0
	<b>TOTAL PASSIFS EVENTUELS</b>	<b>454 236 991</b>	<b>341 459 810</b>

Note	ENGAGEMENTS DONNES	31-12-2007	31-12-2006
HB4	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNES	954 659 971	887 564 580
	A- EN FAVEUR D'ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	0	0
	B- EN FAVEUR DE LA CLIENTELE	954 659 971	887 564 580
HB5	ENGAGEMENTS SUR TITRES	933 915	333 915
	A- PARTICIPATIONS NON LIBEREES	933 915	333 915
	B- TITRES A RECEVOIR	0	0
	<b>TOTAL ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>955 593 886</b>	<b>887 898 495</b>

Note	ENGAGEMENTS RECUS	31-12-2007	31-12-2006
HB6	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT RECUS	242 258 641	284 668 746
HB7	GARANTIES RECUES	70 343 519	66 382 941
	A- GARANTIES RECUES DE L'ETAT	651 483	1 216 699
	B- GARANTIES RECUES D'AUTRES ETABLISSEMENTS BANCAIRES FINANCIERS ET D'ASSURANCE	0	0
	C- GARANTIES RECUES DE LA CLIENTELE	69 692 036	65 166 242
	<b>TOTAL ENGAGEMENTS RECUS</b>	<b>312 602 160</b>	<b>351 051 687</b>

**ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE COMPARE**  
**31-12-2007**

Note	PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	31-12-2007	31-12-2006
PR1	INTERETS ET REVENUS ASSIMILES	227 302 820	195 472 712
PR2	COMMISSIONS ( EN PRODUITS )	43 386 515	29 553 051
CH3 / PR3	GAINS ET PERTES SUR PORTEFEUILLE TITRE COMMERCIAL ET OPERATIONS FINANCIERES	20 238 395	22 476 476
PR4	REVENUS DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT	933 588	567 890
	<b>TOTAL PRODUITS BANCAIRE (A)</b>	<b>291 861 318</b>	<b>248 070 129</b>
	<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
CH1	INTERETS ENCOURUS ET CHARGES ASSIMILEES	112 686 463	102 084 411
CH2	COMMISSIONS ENCOURUES	2 655 747	2 842 512
	<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE (B)</b>	<b>115 342 210</b>	<b>104 926 923</b>
	<b>TOTAL PRODUIT NET BANCAIRE (C= A-B)</b>	<b>176 519 108</b>	<b>143 143 206</b>
CH4/PR5	DOTATION.& REPRIS.PROV.ET RESULT.DES CORRECT. DE VAL.SUR CREANC.HORS BILAN ET PASSIF	-41 436 774	-40 470 156
CH5/PR6	DOTAT.& REP.DE PROV.ET RESULT.DES CORRECT.DE VALEURS SUR PORTEF.D'INVESTIS.	-3 557 869	-5 392 070
PR7	AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	31 389 897	40 545 972
CH6	FRAIS DE PERSONNEL	-50 692 773	-47 820 386
CH7	CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	-40 413 179	-36 430 245
CH8	DOT.AUX AMORT.ET PROV. DE RESULTAT DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR IMMOBILISATIONS	-5 093 215	-2 963 831
	<b>RESULTAT D'EXPLOITATION ( E = C - D )</b>	<b>66 715 195</b>	<b>50 612 490</b>
CH9 / PR8	GAINS ET PERTES PROVENANT DES ELEMENTS ORDINAIRES	791 489	288 733
CH11	IMPOTS SUR LES BENEFICES	11 668 083	10 253 330
	PART DES MINORITAIRES	-3 908 691	-3 404 084
	<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>	<b>51 929 910</b>	<b>37 243 809</b>
	<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>51 929 910</b>	<b>37 243 809</b>
	<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>51 929 910</b>	<b>37 243 809</b>
	<b>EFFETS DES MODIFICATIONS COMPTABLES</b>	<b>0</b>	<b>-8 801 955</b>
	<b>RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES</b>	<b>51 929 910</b>	<b>28 441 854</b>

**TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE**  
**31-12-2007**

	<b>31-12-2007</b>	<b>31-12-2006*</b>
<b>PRODUIT D'EXP BANC ENCAISSES</b>	<b>267 411 101</b>	<b>256 084 387</b>
Prod exp bancaire	283 786 205	243 207 009
Prod perçu ou comp d'av	-13 226 275	12 069 314
Créances rattachées	-3 148 829	808 064
<b>CHARGES D'EXP BANC DECAISSE</b>	<b>-220 880 215</b>	<b>-132 907 372</b>
Ch, d'expt banc	-115 342 210	-104 926 923
Ch payées d'avance	360 752	6 372 149
Dettes rattachées	-3 460 554	1 931 126
Prêts accord etab banc et fin	-94 138 469	-96 085 053
Dépôt/retrait etab banc et fin	-2 076 600	12 173 100
Prêt et av accord à la clientèle	-89 921 944	-416 432 528
Dépôt clientèle	103 157 525	315 618 733*
Titres de Placement	14 195 500	-11 380 963
Som vers au pers et cred divers	-104 984 051	47 873 287
Som reçues des débit divers	96 998 348	103 301 456
Autres flux de très activ exploi	-14 000 429	18 901 574
Impôt sur les bénéfices	-11 668 083	-10 253 330
<b>FLUX NET D'EXPLOITATION</b>	<b>46 530 886</b>	<b>123 177 015</b>
<b>ACTIVITE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>-10 573 189</b>	<b>-11 385 483</b>
Int & dividende encaissés	933 588	567 890
Acq /cession sur port invest	600 135	-2 822 019
Acq /cession sur Immobilisation	-12 106 912	-9 131 354
<b>FLUX NET D'INVESTISSEMENT</b>	<b>35 957 697</b>	<b>111 791 532</b>
<b>ACTIVITE DE FINANCEMENT</b>		
Emission d'actions	30 000 000	
Emission d'actions, d'emprunt et rsse speciale	-148 877 129	25 063 736
Dividendes versés	-7 318 754	-7 499 939
<b>FLUX NET DE FINANCEMENT</b>	<b>-126 195 883</b>	<b>17 563 797</b>
Inidence des variations des taux de change sur les liquidités	<b>7 359 885</b>	<b>6 260 100</b>
<b>VAR DE LIQUID Et EQUIV DE LIQUID EN COURS DE PERIODE</b>	<b>-82 878 301</b>	<b>123 095 229</b>
<b>LIQUIDITE et EQUIV LIQUIDITE EN DEBUT DE PERIODE</b>	<b>362 189 937</b>	<b>239 094 708</b>
<b>LIQUIDITE et EQUIV LIQUIDITE EN FIN DE PERIODE</b>	<b>279 311 636</b>	<b>362 189 937</b>

(\*) Montants retraités en proformat

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2007**

*(Les chiffres sont exprimés en mDT : Milliers de Dinars Tunisiens)*

**NOTE 1 - REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

Les états financiers consolidés du groupe de la BH sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment à la norme comptable générale n° 01 du 30 décembre 1996 et les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1999 ainsi que les normes (NCT 35 à 39) relatives à la consolidation et aux règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par la circulaires n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires n° 99-04 et N° 2001-12.

La fiscalité différée est, par ailleurs, traitée conformément à la norme internationale d'information financière IAS 12.

L'ensemble des filiales contrôlées exclusivement par la Banque de l'Habitat est désormais consolidé par intégration globale, quelque soit leur secteur d'activité.

Les états financiers des entreprises consolidées sont retraités afin de les rendre conformes aux règles de comptabilisation, d'évaluation et de présentation du groupe BH. Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux activités non bancaires ont été maintenus dans les comptes consolidés du groupe BH.

**PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE SYNTHESE**

La présentation des états financiers consolidés du groupe BH se conforme aux dispositions de la norme NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

Les revenus générés par les filiales n'opérant pas dans le secteur des services financiers figurent parmi les éléments de la rubrique « Autres produits d'exploitation ».

Les actifs autres que les immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que les passifs des filiales opérant dans le secteur non financier ne sont plus distingués en éléments courants et non courants et sont respectivement présentés sous l'intitulé « Autres actifs » et « Autres passifs ».

**PERIMETRE, METHODES ET REGLES DE CONSOLIDATION****PERIMETRE**

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes individuels de la Banque de l'Habitat et de toutes les filiales contrôlées par celle-ci.

Sont exclues du périmètre de consolidation les entreprises pour lesquelles les titres de participation sont maintenus pour des motifs de placements à long terme et qui présentent généralement un taux faible nettement inférieur à 20% du capital. Tel est le cas des sociétés SICAV BHO et SICAV BHP qui n'ont pas été retenues dans le périmètre de consolidation.

**METHODES DE CONSOLIDATION****• Sociétés consolidées par intégration globale**

Les entreprises sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale, y compris les entreprises à structure de comptes différente.

Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financière et opérationnelle de cette filiale afin de tirer avantage de ses activités. Ce contrôle résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans l'entreprise consolidée,
- soit de la désignation de la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance;
- soit du droit d'exercer une influence dominante sur une filiale en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires.

Le contrôle est en outre présumé exister ; dès lors qu'une entreprise détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

La méthode de l'intégration globale a été appliquée conformément à la démarche suivante :

- Les états financiers individuels de la mère et de ses filiales sont combinés ligne par ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges.
- Les opérations réciproques entre sociétés du groupe sont éliminées d'une manière symétrique
- Les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées de l'exercice sont identifiés et soustraits du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère.

- La valeur comptable de la participation du groupe dans chaque filiale et la quote-part du groupe dans les capitaux propres sont éliminées pour déterminer les réserves consolidées et la part des minoritaires dans les réserves.

- **Sociétés mises en équivalence**

Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. L'influence notable peut notamment résulter d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l'existence d'opérations interentreprises importantes, de l'échange de personnel de direction, de liens de dépendance technique.

L'influence notable sur les politiques financière et opérationnelle d'une entreprise est présumée lorsque le groupe dispose, directement ou indirectement, d'une fraction au moins égale à 20% des droits de vote de cette entreprise.

La méthode de la mise en équivalence consiste dans les étapes successives suivantes :

- Retraiter les capitaux propres de la société mise en équivalence par élimination des opérations réciproques ayant un impact sur ses résultats ou sur ses réserves.
- Constater la quote-part du groupe dans les capitaux propres de la société mise en équivalence par un poste d'actif sous l'intitulé "Titres mis en équivalence".
- Eliminer la participation du groupe dans la société mise en équivalence par la quote-part du groupe dans les capitaux propres et constater la différence dans le résultat consolidé sous l'intitulé "Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence" en tenant compte des effets sur les réserves consolidées.

Si, selon la méthode de la mise en équivalence, la quote-part de la Banque ,société consolidante, dans les résultats déficitaires d'une entreprise associée, est égale ou supérieure à la valeur comptable de la participation, la Banque cesse habituellement de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires sont provisionnées dans la mesure où la Banque a assumé des obligations ou a effectué des paiements pour le compte de l'entreprise mise en équivalence afin de remplir les obligations de cette dernière que la banque a garanties ou pour lesquelles elle s'est engagé par quelque moyen que ce soit.

### **REGLES DE CONSOLIDATION**

- **Coût d'acquisition des titres, écart d'acquisition et écart d'évaluation**

#### **Coût d'acquisition des titres**

Le coût d'acquisition des titres est égal au montant de la rémunération remise au vendeur par l'acquéreur majoré des coûts considérés comme significatifs directement imputables à l'acquisition, nets de l'économie d'impôts correspondante.

#### **Ecart d'acquisition**

Les écarts d'acquisition correspondant à la différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation des actifs et passifs de l'entreprise acquise, sont amortis linéairement sur une période qui ne peut excéder vingt ans, spécifiquement définie en fonction des conditions particulières à chaque acquisition.

Chaque fois que des informations ont été disponibles, les écarts d'acquisition ont été identifiés et constatés en actif selon le cas, soit en immobilisations incorporelles pour les filiales intégrés globalement, soit en titres mis en équivalence pour les autres entreprises.

#### **Ecart d'évaluation**

Les écarts d'évaluation correspondant aux différences entre la valeur d'entrée réestimée dans le bilan consolidé des actifs, passifs de l'entreprise acquise et la valeur comptable de ces éléments sont comptabilisés selon les règles communes applicables aux éléments correspondants.

- **Variation du pourcentage d'intérêt dans une société consolidée**

L'augmentation du pourcentage d'intérêt détenu dans une entreprise comprise dans le périmètre de consolidation donne lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition complémentaire amorti selon les règles précisées ci-dessus. La baisse du pourcentage d'intérêt dans une entreprise restant consolidée donne lieu à un amortissement complémentaire de l'écart d'acquisition.

- **Opérations réciproques**

Les comptes réciproques, ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés, sont éliminés lorsqu'ils concernent des entités faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

**AUTRES PRINCIPES COMPTABLES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION  
COMPTABILISATION DES PRETS ET DES REVENUS Y AFFERENTS****Règles de prise en compte des engagements**

Les engagements de la banque sont constatés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages de fonds pour leur valeur nominale, intérêts précomptés compris pour les crédits à court terme.

Les engagements irrécouvrables ayant fait l'objet d'un jugement suivi par un P.V de carence ainsi que les engagements ayant fait l'objet d'abandon sont passés en perte.

**Règles d'évaluation des engagements et de détermination des provisions sur les engagements douteux****Critères de classification**

La classification des relations est faite conformément aux dispositions de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991, en se basant notamment sur le critère de l'antériorité d'impayés pour déterminer la classe de la relation et par application de la règle de la contagion. Les autres critères retenus pour la classification se présentent comme suit :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité ;
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information ;
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés ;
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement ;
- la détérioration des cash-flows compromettant le remboursement des dettes dans les délais ;

La banque procède à cet effet à une classification automatique sur la base de l'antériorité des impayés. Cette classification fait ensuite l'objet d'une appréciation sur la base des autres critères qualitatifs.

Toutefois, compte tenu des spécificités du secteur et des professionnels de l'immobilier, des adaptations ont été effectuées sur l'application des critères prévus par la circulaire précitée et ce aux niveaux suivants:

La méthode de classification retenue est la méthode de classification projet par projet et ce pour la détermination des classes respectives et le calcul des provisions.

Le promoteur en tant que relation globale est ensuite classé par référence à la classe la plus élevée parmi les classes de ses différents projets, mais sans que la règle de la contagion s'applique pour le calcul de la provision totale sur le promoteur et qui demeure calculée en fonction de la classe et des garanties retenues pour chaque projet.

Toutefois, la règle de la contagion pour le calcul de la provision pour l'ensemble des projets pour un promoteur immobilier devient applicable lorsque celui-ci fait l'objet de procédures judiciaires collectives telles qu'une faillite, un concordat préventif, une procédure amiable ou une liquidation.

Pour l'application de la méthode de classification par projet un certain nombre de critères, déjà prévus par la circulaire BCT 91-24 du 17 décembre 1991, ont été retenus tout en opérant des adaptations ayant trait au secteur de la promotion immobilière.

Ces critères se basent pour classer un projet comme douteux sur les principes suivants :

- Le non-respect du déroulement initialement prévu du projet ;
- Un déséquilibre du bilan financier du projet actualisé au 31 décembre sur la base de la situation de commercialisation dressée par le département des règlements et apurements ;
- Une valeur d'expertise démontrant la non-conformité des travaux ou de leur avancement ;
- Une situation financière globale du promoteur en détérioration telle qu'elle découle des états financiers ;
- L'antériorité des impayés.

**Détermination des garanties à retenir**

La détermination de la valeur des garanties est effectuée selon la circulaire BCT 91-24. Toutefois, pour les promoteurs immobiliers, la détermination des garanties à retenir pour le calcul des provisions requises par projet tient compte des critères suivants :

- Etant donné que les biens vendus dans un projet immobilier présentent une forte probabilité pour être soustraits au contrôle de la banque pour faire jouer sa garantie, la valeur de ceux-ci est déduite des garanties à retenir pour la détermination des provisions sur les projets. De ce fait, la garantie retenue pour la détermination des provisions sur les projets est le chiffre d'affaires restant à réaliser dans le projet tel que suivi par le département des règlements et apurements.
- Lorsqu'un engagement écrit et signé par le promoteur existe pour affecter les produits de liquidation d'un projet sur un ou plusieurs autres projets, les garanties servent à couvrir l'ensemble des projets du promoteur couverts par cet accord.
- La garantie retenue pour la détermination des provisions, telle qu'elle a été décrite ci-dessus, ne doit pas dépasser la valeur de la garantie inscrite dans le contrat de prêt hypothécaire.

**Détermination des provisions**

Les provisions sur les relations classées, qu'elles soient des relations commerciales ou de promotion immobilière, sont déterminées sur la base des taux minima par classe tels que prévu par la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991. Ces taux se présentent comme suit :

- au moins égales à 20% pour les actifs de la classe 2,
- au moins égales à 50% pour les actifs de la classe 3 et
- égales à 100% pour les actifs de la classe 4.

**Crédits habitats acquéreurs**

La classification des crédits habitats acquéreurs obéit aux critères de classification prévus par la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991. Cependant, les créances ne sont classées que lorsque le volume des impayés excède 5% de l'encours de chaque client.

Ces crédits font l'objet de contrats hypothécaires sur les logements acquis. Les provisions sont constituées pour couvrir les engagements supérieurs à 50 mDT au cas par cas. Pour les créances inférieures à 50 mDT les provisions sont constituées progressivement pour couvrir 50% des impayés.

**Règles de prise en compte des intérêts et commissions sur les engagements**

Les intérêts sur les engagements sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont courus et sont rattachés à la période adéquate par abonnement.

A chaque date d'arrêté comptable, les intérêts courus et non échus sont inscrits dans les comptes de créances rattachées correspondants par la contrepartie d'un compte de résultat.

Les intérêts perçus d'avance sont portés dans les comptes de régularisation appropriés et font l'objet d'abonnement aux périodes adéquates.

Les intérêts afférents aux crédits consentis par la banque et demeurant impayés pendant une période supérieure à 90 jours sont systématiquement réservés qu'ils se rapportent ou non à des créances classées. Les intérêts sur les comptes courants gelés, par application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire n° 99-04 du 19 mars 1999, sont également réservés.

Les intérêts réservés ne sont constatés en résultat qu'au moment de leur encaissement effectif. Les intérêts sur les créances consolidées ne sont constatés en résultat que lorsqu'ils sont effectivement encaissés.

La comptabilisation des commissions ayant le caractère d'intérêts obéit aux mêmes règles que celles applicables à la constatation des intérêts et les autres commissions sont constatées au fur et à mesure de leur réalisation.

**COMPTABILISATION DU PORTEFEUILLE-TITRES ET DES REVENUS Y AFFERENTS**

Les titres sont classés en 4 catégories.

- Les titres de transaction qui se distinguent par les deux critères suivants :

- leur courte durée de détention qui doit être limitée à trois mois.
- la liquidité de leur marché

Ces titres incluent notamment les bons du trésor.

- Les titres de placement qui sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à trois mois, à l'exception des titres à revenu fixe que l'établissement a l'intention de conserver jusqu'à l'échéance et qui satisfont à la définition de titres d'investissement.

- Les titres d'investissement qui sont les titres pour lesquels la banque a l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance et doit pouvoir disposer de moyens suffisants pour concrétiser cette intention. Ces titres incluent les fonds constitués en exonération d'impôt et confiés aux SICAR pour gestion en vertu d'une convention de gestion.

- Les titres de participation qui englobent les actions dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou un contrôle exclusif sur la société émettrice.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, frais et charges exclus. La cession des titres de participation est constatée à la date de transfert de propriété des titres.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagement hors bilan pour leur valeur d'émission et transférées au bilan à la date de libération.

Les dividendes sur les titres obtenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les titres cotés sont réévalués par référence au cours boursier.

L'évaluation des titres de participation à la date d'arrêté est faite par référence à la valeur d'usage et donne lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins-values éventuellement dégagées revêtant un caractère durable.

Pour les titres non cotés, l'évaluation est faite par référence à la valeur mathématique corrigée (en tenant compte de la valeur actualisée du patrimoine de la société émettrice) à la date la plus récente.

A l'exception des titres de transaction pour lesquels les plus ou moins-values sont directement constatées en résultat, seules les moins-values sur les autres catégories de titres font l'objet de provisions.

Les plus-values sur les titres rétrocédés dans le cadre des fonds donnés en gestion sont prises en compte en résultat du moment qu'elles sont courues et dans la mesure où une assurance raisonnable quant à leur encaissement existe.

**IMPOTS SUR LE RESULTAT**• **Impôts courants**

Les sociétés du groupe BH sont soumises à l'impôt sur les sociétés selon les règles et les taux en vigueur dans chaque secteur d'activité.

• **Impôts différés**

Les impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporelle est identifiée entre valeurs comptables des actifs et passifs figurant au bilan et bases fiscales respectives lorsque ces différences ont une incidence sur les paiements futurs d'impôts. Les impôts différés sont calculés sur la base du taux d'impôt voté ou quasi-voté qui devrait être en vigueur au moment où la différence temporelle s'inversera. Lors d'un changement de taux d'imposition, l'effet correspondant est enregistré au compte de résultat dans la rubrique « Charge fiscale différée ». Les actifs d'impôt différé nets ne sont pris en compte que s'il est probable que la société consolidée a une perspective de récupération sur un horizon déterminé.

Les impôts différés sont déterminés au niveau de chaque entité fiscale et ne font l'objet d'aucune actualisation.

**NOTE 2 – PERIMETRE DE CONSOLIDATION**

Le périmètre de consolidation comprend 10 sociétés au 31 décembre 2007, toutes consolidées par intégration globale. :

Le périmètre de consolidation des états financiers consolidés a été déterminé conformément aux dispositions des normes comptables NC 35 à NC 37 et aux dispositions du code des sociétés commerciales régissant les groupes de sociétés.

Ainsi, les entreprises retenues dans le périmètre de consolidation, le pourcentage d'intérêt du groupe ainsi que les méthodes de leur consolidation, se présentent comme suit:

Désignation	Pourcentage d'intérêt	
	2007	2006
<i>Banque de l'Habitat (société mère)</i>	97,60%	98,40%
<i>Modern Leasing</i>	58,63%	58,67%
<i>SIM SICAR</i>	52,98%	53,01%
<i>SICAF BHEI</i>	51,47%	51,50%
<i>SIFIB</i>	61,49%	61,99%
<i>Société Générale de Recouvrement de Créances</i>	78,57%	78,62%
<i>Société Moderne de Titrisation</i>	36,63%	36,65%
<i>SOPIVEL</i>	78,94%	79,00%
<i>Assurances SALIM</i>	44,23%	44,26%
<i>STIMEC</i>	44,18%	35,95%

La société **BM Technologies**, société en liquidation, dont le pourcentage d'intérêt s'élevait, au 31 décembre 2006, à **59.41%** a été exclue du périmètre de consolidation en 2007.

**Note 3.****PORTEFEUILLE TITRE COMMERCIAL**

SOCIETES	31/12/2007	31/12/2006
BANQUE DE L'HABITAT	109 993	167 335
S I F I B	2 826	2 691
MODERN LEASING	1	0
S I C A R	32 132	35 196
S I C A F	10 771	9 701
S G R C	0	135
ASSURANCE SALIM	25 471	20 008
SOPIVEL	137	178
<b>TOTAL</b>	<b>181 331</b>	<b>235 244</b>

**Note 4.****GOODWILL**

GOOD WILL	AMORTISSEMENTS	DOTATION DE	AMORTISSEMENTS	GOOD WILL
-----------	----------------	-------------	----------------	-----------

SOCIETES	DEGAGE	ANTERIEURS	L'EXERCICE	CUMULES	NET
BANQUE DE L'HABITAT	1 442	890	552	1 442	0
S I F I B					
MODERN LEASING	270	204	66	270	0
S I C A R	387	397	-10	387	0
S I C A F	266	213	53	266	0
S G R C					
ASSURANCE SALIM	91	69	22	91	0
SOPIVEL					
<b>TOTAL</b>	<b>2 456</b>	<b>1 773</b>	<b>683</b>	<b>2 456</b>	<b>0</b>

**Note 5.****INTERETS DES MINORITAIRES**

SOCIETES	31/12/2007			31/12/2006		
	PART DES MINORITAIRES	PART DES MINORITAIRES DANS LES RESERVES	TOTAL	PART DES MINORITAIRES	PART DES MINORITAIRES DANS LES RESERVES	TOTAL
	DANS LE RESULTAT			DANS LE RESULTAT		
BANQUE DE L'HABITAT	1 203	-244	959	553	888	1 441
S I F I B	103	656	759	108	517	625
MODERN LEASING	612	4 132	4 744	594	3 873	4 467
S I C A R	-124	6 076	5 952	-185	6 241	6 056
S I C A F	371	7 112	7 483	1 118	5 921	7 039
S M T	-41	-109	-150	-42	-49	-91
S G R C	25	270	295	23	264	287
ASSURANCE SALIM	1 662	7 444	9 106	1 311	7 404	8 715
SOPIVEL	313	537	850	207	390	597
B M T	0	0	0	-47	-556	-603
S T I M E C	-215	326	111	-236	463	227
<b>TOTAL</b>	<b>3 909</b>	<b>26 200</b>	<b>30 109</b>	<b>3 404</b>	<b>25 356</b>	<b>28 760</b>

**Note 6.****LES RESERVES CONSOLIDEES**

SOCIETES	31/12/2007					31/12/2006
	CAPITAUX ET RESERVE	INTERETS DES MINORITAIRES	AMORTISSEMENT GOOD WILL	VALEUR TITRES A ELIMINER	RESERVES CONSOLIDEES	RESERVES CONSOLIDEES
BANQUE DE L'HABITAT	183 186	-244	890	1 587	180 953	134 545

SIFIB	3 521	656		2 524	341	140
MODERN LEASING	12 583	4 132	204	7 405	842	420
SICAR	15 906	6 076	397	11 954	-2 521	-2 497
SICAF	15 888	7 112	213	8 339	224	-1 097
SMT	-150	-109		225	-266	-234
SGRC	2 221	270		2 000	-49	-113
ASSURANCE SALIM	13 666	7 444	69	6 585	-432	-251
SOPIVEL	3 388	537		2 249	602	62
BMT	0	0			0	-584
STIMEC	983	326		689	-32	-91
<b>TOTAL</b>	<b>251 192</b>	<b>26 200</b>	<b>1 773</b>	<b>43 557</b>	<b>179 662</b>	<b>130 300</b>

Note 7.

## RESULTATS CONSOLIDES

SOCIETES	RESULTAT DE L'EXERCICE	INTERETS DES MINORITAIRE	AMORTISSEMENT GOOD WILL	RESULTAT CONSOLIDE
BANQUE DE L'HABITAT	50 143	1 203	552	48 388
SIFIB	267	103		164
MODERN LEASING	1 478	611	65	802
SICAR	-264	-124	-10	-130
SICAF	765	371	53	341
SMT	-66	-41		-25
SGRC	118	25		93
ASSURANCE SALIM	2 980	1 662	23	1 295
SOPIVEL	1 485	313		1 172
BMT	0	0		0
STIMEC	-385	-215		-170
<b>TOTAL</b>	<b>56 521</b>	<b>3 908</b>	<b>683</b>	<b>51 930</b>

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR  
LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DU GROUPE  
DE LA BANQUE DE L'HABITAT**

Tunis, le 13 Mai 2008  
Messieurs les Actionnaires  
Banque de l'Habitat  
Av. Kheireddine Pacha - Tunis

**1- Opinion des commissaires aux comptes**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport sur :

- L'audit des états financiers consolidés du groupe de la Banque de l'Habitat arrêtés au 31 décembre 2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport et faisant ressortir des capitaux propres de 349 540 KDT, y compris le bénéfice de l'exercice s'élevant à 51 930 KDT.
- Les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Nous avons audité les états financiers consolidés ci-joints du groupe de la Banque de l'Habitat comprenant le bilan, l'état de résultat, l'état des engagements hors bilan, l'état des flux de trésorerie et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives pour l'exercice couvrant la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2007 au 31 décembre 2007.

La direction de la société est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie et à la réglementation prudentielle de la Banque Centrale de Tunisie. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit applicables en Tunisie et conformément aux termes de référence pour l'audit des états financiers des établissements de crédits, tels que prévus par la note aux Banques de la Banque Centrale de Tunisie n°93-23 du 30 juillet 1993. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève de notre jugement, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, nous avons pris en compte le contrôle interne en vigueur dans la banque relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

Compte tenu de ce qui précède et à notre avis, les états financiers consolidés du groupe de la Banque de l'Habitat sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2007, ainsi que la performance financière et les flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus nous attirons votre attention sur les situations suivantes :

1. A la date d'arrêté des états financiers, certaines créances de La Banque de l'Habitat, relatives à la gestion des fonds spéciaux méritent d'être justifiées et rapprochées avec les organismes débiteurs. Il s'agit notamment des crédits impayés octroyés sur les lignes HG 004, l'avance faite à la SNIT pour le rachat des biens des étrangers, la créance sur la municipalité de Tunis au titre du crédit rétrocedé HG 003, ainsi que les comptes liés à la convention relative au programme national de résorption des logements rudimentaires (PNRLR).  
Les travaux de justification et de rapprochement de ces comptes pourraient amener la banque à constituer des provisions sur les créances sus mentionnées.
2. Contrairement aux dispositions de l'article 471 du Code des Sociétés Commerciales, nous n'avons pas reçu le rapport du Commissaire Aux Comptes de la Société Moderne de Titrisation, société anonyme faisant partie du périmètre de consolidation.
3. Certains écarts dégagés entre les comptes intragroupes des sociétés consolidées n'ont pas fait l'objet de rapprochement et ont été comptabilisés parmi les charges du groupe. Ces écarts devraient être justifiés et apurés.

## 2- Vérifications spécifiques

Nous avons procédé à l'examen et aux vérifications spécifiques prévues par la loi, conformément aux normes d'audit applicables en Tunisie.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé ou pris connaissance d'incohérences significatives dans les informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion du groupe relatif à l'exercice, pouvant contredire les états financiers consolidés du groupe de la Banque de l'Habitat arrêtés au 31 décembre 2007.

**K.P.M.G**

**Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI**  
Associé

**Groupement**

**Mounir GRAJA – AWT Audit & Conseil**

**Mounir GRAJA**  
Chef de file

## AVIS DES SOCIETES

### ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

### Groupe Arab Tunisian Bank

Siège social : 09, rue Hédi Nouria -1001 Tunis

Le Groupe de l'Arab Tunisian Bank publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2007 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 30 mai 2008. Ces états sont accompagnés des rapports des commissaires aux comptes, Mr Nouredine HAJJI(AMC) et Mr Ahmed MANSOUR.

### BILAN CONSOLIDE ARRETE AU 31 décembre 2007 (Unité en 1000 DT)

	Notes	31 Décembre 2007	31 Décembre 2006
<b>ACTIF</b>			
Caisse et avoirs auprès de la BCT et CCP		64 964	37 448 (*)
Créances sur les établissements bancaires et financiers	(1)	695 513	320 229 (*)
Créances sur la clientèle	(2)	1 215 738	1 135 335
Portefeuille titre commercial	(3)	499 986	527 281 (*)
Portefeuille d'investissement	(4)	176 010	59 016
Titres mis en équivalence	(5)	33 920	27 125
Valeurs immobilisées	(6)	50 989	42 415
Autres actifs		32 657	31 779
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b><u>2 769 777</u></b>	<b><u>2 180 628</u></b>
<b>PASSIF</b>			
Banque centrale et CCP			
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	(7)	145 310	97 921
<i>Dépôts et avoirs de la clientèle</i>	(8)	2 241 552	1 790 841
<i>Emprunts et ressources spéciales</i>		146 067	77 535
Autres passifs		30 648	25 869 (*)
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b><u>2 563 577</u></b>	<b><u>1 992 166</u></b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital		60 000	60 000
Réserves groupe		116 713	104 199
Modifications comptables		(1 017)	(344) (*)
Résultat consolidé de l'exercice		28 551	22 505 (*)
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>		<b><u>204 247</u></b>	<b><u>186 360</u></b>
<b>Part des minoritaires dans les réserves</b>	(9)	1 607	1 794
<b>Part des minoritaires dans le résultat</b>		346	308
<b>TOTAL PASSIF, CAPITAUX PROPRES ET INTERET MINORITAIRE</b>		<b><u>2 769 777</u></b>	<b><u>2 180 628</u></b>

(\*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité (voir note aux états financiers 4)

**ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDE**  
**ARRETE AU 31 décembre 2007**  
 (Unité en 1000 DT)

	31 Décembre 2007	31 Décembre 2006
<b>PASSIF EVENTUEL</b>		
Cautions, avals et autres garanties	296 792	139 983
Crédits documentaires	209 043	314 617
<b>TOTAL PASSIF EVENTUEL</b>	<b>505 835</b>	<b>454 600</b>
<b>ENGAGEMENTS DONNEES</b>		
Engagements de financement donnés	121 991	125 591
Engagement sur titres	1 952	2 687
<b>TOTAL ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>123 943</b>	<b>128 278</b>
<b>GARANTIES RECUES</b>	<b>382 792</b>	<b>377 586</b>

**ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE**  
**PERIODE DU 01 JANVIER AU 31 DECEMBRE 2007**  
 (Unité en 1000 DT)

	Notes	Période du 01/01/07 au 31/12/07	Période du 01/01/06 au 31/12/06
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>			
<i>Intérêts &amp; revenus assimilés</i>	(10)	112 310	85 061
Commissions	(11)	21 096	19 073
Gains sur portefeuille commercial & Opérations financières	(12)	52 551	45 506 (*)
Revenu du portefeuille investissement	(13)	3 727	3 000
<b>Total produits d'exploitation bancaire</b>		<b>189 684</b>	<b>152 640</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>			
Intérêts encourus et charges assimilées	(14)	85 495	68 447
Commissions encourues		3 403	2 271
<b>Total charges d'exploitation bancaire</b>		<b>88 898</b>	<b>70 718</b>
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>100 786</b>	<b>81 922</b>
<u>Dotations aux provisions sur créances</u>	(15)	(16 850)	(11 394)
<u>Dotations aux provisions sur portefeuille investissement</u>	(16)	(281)	(27)
<i>Quote part dans les résultats des entreprises mises en équivalence</i>		2 004	1 765
<i>Autres produits d'exploitation</i>		122	62
Frais de Personnel		(27 305)	(26 236)
Charges d'exploitation		(17 818)	(13 354)
<i>Dotations aux Amortissements</i>		(7 883)	(5 263)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>32 775</b>	<b>27 475</b>
Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		418	(242)
Impôts sur les bénéfices		(3 460)	(4 420) (*)

<b>Résultat des activités ordinaires</b>	<b>28 897</b>	<b>22 813</b>
<b>Solde en gain/perte provenant des éléments extraordinaires</b>		
<b>RESULTAT DU GROUPE</b>	<b>28 897</b>	<b>22 813</b>
<b>Part des intérêts minoritaires</b>	<b>346</b>	<b>308</b>
<b>RESULTAT NET DU GROUPE</b>	<b>28 551</b>	<b>22 505</b>
<b>Effets des modifications comptables (net d'impôts)</b>	<b>(1 01 7)</b>	<b>(344) (*)</b>
<b>RESULTAT APRES MODIFICATION COMPTABLE</b>	<b>27 534</b>	<b>22 161</b>

(\*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité (voir note aux états financiers 4)

**ETAT DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE**  
Période du 01/01/2007 au 31/12/2007  
(Unité en 1000 DT)

	<b>NOTE</b>	<b>Période du 01/01/07 au 31/12/07</b>	<b>Période du 01/01/06 au 31/12/06</b>
<b>ACTIVITE D'EXPLOITATION</b>			
Produits d'exploitation bancaire encaissés		<b>263 618</b>	<b>169 102</b>
Charges d'exploitation bancaire décaissées		<b>(174 597)</b>	<b>(91 759)</b>
Dépôts / Retraits de dépôts auprès d'autres étab.Bancaires et financiers		<b>(127 216)</b>	<b>(4 677)</b>
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		<b>(86 293)</b>	<b>(187 023)</b>
Dépôts / Retraits de dépôts de la clientèle		<b>435 720</b>	<b>279 334</b>
Titres de placement		<b>(81 158)</b>	<b>(42 608)</b>
Sommes versés au personnel et créditeurs divers		<b>(26 861)</b>	<b>(28 004)</b>
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		<b>(7 125)</b>	<b>(15 592)</b>
Impôts sur les sociétés		<b>(5 210)</b>	<b>(3 984)</b>
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation</b>		<b>190 880</b>	<b>74 789</b>
<b>ACTIVITE D'INVESTISSEMENT</b>			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		<b>5 191</b>	<b>2 898</b>
Acquisitions / Cessions sur portefeuille d'investissement		<b>(13 481)</b>	<b>(17 109)</b>
Acquisition / Cessions sur immobilisations		<b>(11 852)</b>	<b>(10 547)</b>
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement</b>		<b>(20 142)</b>	<b>(24 758)</b>
<b>ACTIVITE DE FINANCEMENT</b>			
Emission d'actions		<b>0</b>	<b>0</b>
Emission d'emprunt		<b>50 000</b>	<b>0</b>
Augmentation / Diminutions des Ressources Spéciales		<b>14 953</b>	<b>26 012</b>
Dividendes versés		<b>(10 200)</b>	<b>(6 775)</b>
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités de Financement</b>		<b>54 753</b>	<b>19 237</b>
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		<b>(55)</b>	<b>(14)</b>
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cour de l'exercice		<b>225 545</b>	<b>69 282</b>
Liquidité et équivalent de liquidités en début de l'exercice		<b>272 197</b>	<b>202 915</b>
<b>LIQUIDITE ET EQUIVALENT DE LIQUIDITE EN FIN D'EXERCICE</b>		<b>497 742</b>	<b>272 197</b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS****1) Référentiel d'élaboration des états financiers consolidés.**

Les états financiers consolidés de l'Arab Tunisian Bank et de ses entreprises associés sont élaborés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes relatives aux établissements bancaires (normes 21 à 25) ; les normes comptables relatives à la consolidation (normes 35 à 37) ; ainsi qu'aux règles de la BCT édictées par les circulaires 91/24 du 17/12/91, 93/08 du 30/07/93 et 99/04 du 19/03/99.

**2) Périmètre et méthodes de consolidation****2-1. Périmètre de consolidation**

Les états financiers consolidés comprennent ceux de l'ATB et ceux des entreprises sur lesquelles la banque exerce une influence notable ou un contrôle conjoint.

Le périmètre de consolidation du groupe ATB a enregistré une variation par l'incorporation de nouvelles sociétés sur lesquelles l'ATB exerce une influence notable à savoir :

- FCP IRADETT 20
- FCP IRADETT 50
- FCP IRADETT 100
- FCP IRADETT CEA
- FCP SALAMETT CAP
- FCP SALAMET PLUS

**2-2. Méthode de consolidation**

- **L'intégration Globale**

Cette méthode s'applique aux entreprises contrôlées de manière exclusive par l'ATB Elle requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.

- **La mise en équivalence**

Selon cette méthode la participation est initialement enregistrée au coût d'acquisition et est ensuite ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition de la quote-part de l'investisseur dans l'actif net de la société consolidée.

Cette méthode est appliquée aux sociétés dans les quelles la société mère exerce une influence notable.

Le tableau suivant synthétise le périmètre et les méthodes de consolidation utilisées pour l'élaboration des états financiers consolidés de l'ATB :

<b>Sociétés</b>	<b>Secteur</b>	<b>Qualification</b>	<b>Méthode de consolidation</b>	<b>Pourcentage d'intérêt</b>
Arab Tunisian Bank	Financier	Mère	Intégration globale	99,98%
Arab Tunisian Lease	Financier	Associée	Mise en équivalence	24,54%
Arab Tunisian Invest	Financier	Associée	Mise en équivalence	30 ,62%
Arab Tunisian Develop	Financier	Associée	Intégration globale	43,23%
A F C	Financier	Associée	Mise en équivalence	33,06%
UNIFACTOR	Financier	Associée	Mise en équivalence	10,18%
Arabia Sicav	Financier	Associée	Mise en équivalence	26,00%
Sanadett Sicav	Financier	Associée	Mise en équivalence	10,35%
Axis Trésorerie	Financier	Associée	Mise en équivalence	2,90%

Axis Protège	Financier	Associée	Mise en équivalence	2,39%
FCP IRADETT 20	Financier	Associée	Mise en équivalence	39,70%
FCP IRADETT 50	Financier	Associée	Mise en équivalence	25,68%
FCP IRADETT 100	Financier	Associée	Mise en équivalence	34,10%
FCP IRADETT CEA	Financier	Associée	Mise en équivalence	64 ,16%
FCP SALAMETT PLUS	Financier	Associée	Mise en équivalence	58.09%
FCP SALAMETT CAP	Financier	Associée	Mise en équivalence	45,51%
CODIS	Commercial	Associée	Mise en équivalence	25.49%

### 3) Bases de mesures et principes comptables pertinents appliqués

Les états financiers consolidés sont établis selon les principes, normes comptables et règles de mesures qui se résument comme suit :

#### 3-1. Règles de prise en compte des revenus :

Les revenus sont pris en compte en résultat de façon à les rattacher à l'exercice au cours duquel ils sont courus, sauf si leur encaissement effectif n'est pas raisonnablement assuré.

- Rattachement des intérêts : les intérêts sont comptabilisés à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé, les intérêts non courus sont constatés en hors bilan.

- Les intérêts réservés : les intérêts dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé « agios réservés ».

La banque a établi ses critères de réservation d'agios sur la base de l'article 9 de la circulaire BCT n° 91-24.

Les commissions : sont prises en compte dans le résultat :

\* lorsque le service est rendu

\* à mesure qu'ils sont courus sur la période couverte par l'engagement ou la durée de réalisation du crédit.

#### 3-2. Règles de constatation des dotations aux provisions :

Pour l'arrêté des états financiers au 31/12/2007, il a été procédé à l'évaluation des créances conformément aux règles de la BCT édictées par les circulaires 91/24 du 17/12/91, 93/08 du 30/07/93 et 99/04 du 19/03/99.

#### 3-3. Règles de classification et d'évaluation des titres et constatation des revenus y afférents

##### a) Classement des titres :

- Titres de transaction : titres à revenu fixe ou variable acquis en vu de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide

- Titres de placement : se sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à 3 mois

- Titres d'investissement : les titres acquis avec l'intention ferme de les détenir en principe jusqu'à leur échéance et dont la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention

- Titres mis en équivalence : les variations de la quote-part de la société mère dans la situation nette des sociétés mises en équivalence sont portées à l'actif du bilan consolidés sous la rubrique « Titres mis en équivalence » et parmi les capitaux propres consolidés sous la rubrique « résultat consolidé ». Ces variations constituent un élément du résultat d'exploitation et figurent au niveau de l'état de résultat consolidé sous la rubrique : « Quote-part dans les résultats des titres mis en équivalence ».

- Titres de participation : actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice

- Parts dans les entreprises associées et co-entreprises et parts dans les entreprises liées : les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice

#### **b) Evaluation des titres :**

- Les titres sont comptabilisés à leurs valeurs d'acquisition.

- Les droits préférentiels de souscriptions et les droits d'attributions sont inclus dans le coût

- A chaque arrêté comptable, il est procédé à l'évaluation des titres à la valeur boursière pour les titres cotés et à la valeur d'usage pour les titres non cotés. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions, alors que les plus-values ne sont pas constatées.

#### **c) Revenus du portefeuille titres**

Les revenus du portefeuille titre sont constatés en résultat dès qu'ils sont acquis même s'ils ne sont pas encore encaissés ;

- les dividendes sont constatés dès le moment où le droit en dividendes est établi (décision de distribution de l'AGO de la société émettrice)

- les intérêts courus sur bons et obligations à la date de clôture sont des produits à recevoir constatés en produits

#### **3-4. Règles de conversion des opérations en monnaies étrangères, de réévaluation et de constatation des résultats de changes :**

- Règles de conversion : les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de changes au comptant à la date de leur prise en compte ;

- réévaluation des comptes de position: à chaque arrêté comptable les éléments d'actif, de passif et de hors bilan sont réévalués sur la base de la moyenne des cours acheteurs et vendeurs du jour de l'arrêté de la situation ;

- Constatation du résultat de change : à chaque arrêté comptable la différence entre, d'une part les éléments d'actif, de passif et de hors bilan et d'autres parts les montants correspondants dans les comptes de contre valeurs position de change sont prises en compte en résultat de la période concernée.

#### **3-5. Immobilisations**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties suivant la méthode de l'amortissement linéaire.

Les taux d'amortissement pratiqués sont les suivants :

- Immeuble & construction	2 %
- Immeuble hors exploitation	10%
- Mobilier et matériels de bureau	10 %
- Matériels de transport	20 %
- Matériel de sécurité & coffre	5 %
- Matériel informatique	20 %
- Logiciels	20 %
- Œuvres d'art	10 %
- A. A & Installations	10 %

#### **4) Méthodes spécifiques à la consolidation**

##### **Traitement des écarts de première consolidation**

Les écarts de première consolidation correspondent à la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée à la date de l'acquisition. Cet écart est ventilé entre l'écart d'évaluation et le Goodwill comme suit :

##### **➤ L'écart d'évaluation**

L'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actifs et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.

##### **➤ Le Goodwill**

Le Goodwill correspond à la différence entre l'écart de première consolidation et les écarts d'évaluation identifiés. Le Goodwill est inscrit à l'actif du bilan consolidé. Il est amorti sur sa durée d'utilité estimée. Cette durée ne peut en aucun cas excéder 20 ans

**Homogénéisation et Elimination des soldes et transactions intra-groupe :**

Les opérations et transactions internes sont traitées pour neutraliser leurs effets. Ces éliminations opérées ont principalement porté sur :

- des comptes courants entre sociétés du périmètre ;
- des commissions entre sociétés du périmètre ;
- des provisions constituées sur les titres des sociétés du périmètre ;
- des dividendes servis par les sociétés consolidées au profit de l'ATB.

Les soldes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au groupe sont éliminés lorsqu'ils concernent des filiales faisant l'objet d'une intégration globale ou intégration proportionnel au prorata du pourcentage d'intérêt.

**Traitement de l'impôt :**

Les états financiers consolidés sont établis selon la méthode de l'impôt différé. Selon cette méthode on prend en compte les impacts fiscaux futurs, certains ou probables, actifs ou passifs.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

**5) NOTES EXPLICATIVES.**

Les chiffres sont exprimés en milliers de Dinars (1000 DT = 1 KDT)

**Note 1 : Créances sur les établissements bancaires et financiers.****Note 1 -1 Composition des créances sur les établissements bancaires et financiers :**

Les créances sur les établissements bancaires et financiers se sont élevées à 695 513 KDT au 31/12/2007 contre 320 229 KDT au 31/12/2006.

RUBRIQUES	déc-07	déc-06
DAV auprès des banques et institutions financières	26 242	23 611
Prêts BCT *	109 135	61 428
Prêts/MM interbancaire	114 700	37 500
Prêts en devises	428 356	190 050
Autres créances	12 143	3 103
Créances rattachées	2 918	1 487
Valeurs a imputé Correspondant	2 019	3 050
<b>TOTAL</b>	<b>695 513</b>	<b>320 229</b>

**Note 1 -2 Ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers :**

RELATIONS	≤ 3mois	>3 mois <1an	> 1 an < 5 an	+ 5 ans	indéterminé	TOTAL
DAV auprès des banques	26 242					26 242
BCT	109 135					109 135
Prêts interbancaire	96 700	1 000	17 000			114 700
Prêts en devises	354 416	73 940				428 356
C.C.ste de leasing	1 393					1 393
Autres créances	10 750					10 750
Créances rattachées	1 946	790	182			2 918
Valeurs non imputées	2 019					2 019
<b>TOTAL</b>	<b>602 601</b>	<b>75 730</b>	<b>17 182</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>695 513</b>

**Note 2 : Créances sur la clientèle.**

Les créances sur la clientèle ont atteint 1 215 738 KDT au 31 décembre 2007 contre 1 135 335 KDT au 31/12/2006.

RUBRIQUES	déc-07	déc-06
Crédits à la clientèle	1 263 382	1 172 062
Crédits sur ressources spéciales	56 818	55 270
Autres créances	5 722	6 110
Autres valeurs à imputer sur clients	24 992	23 103
Produits perçus d'avance	(3 820)	(3 596)
<b>Valeur brute</b>	<b>1 347 094</b>	<b>1 252 949</b>
Provisions	(108 440)	(94 130)
Agios réservés	(22 916)	(23 484)
<b>Valeur nette</b>	<b>1 215 738</b>	<b>1 135 335</b>

**Note 2 -2 : Mouvements des provisions et des agios réservés**

RUBRIQUES	Provisions	Agios réservés
<b>Soldes au 01/ 01/2007</b>	<b>94 130</b>	<b>23 484</b>
Dotations	15 030	1 641
Reprises	(720)	(2 210)
<b>Soldes au 31/12/2007</b>	<b>108 440</b>	<b>22 916</b>

**Note 3 : Portefeuille-titres commercial**

Le portefeuille-titres commercial a atteint, au 31 décembre 2007, 499 986 KDT contre 527 281 KDT au 31/12/2006.

Rubriques	Décembre-07	Décembre-06
Bons de Trésor	470 696	508 462
Décote	(2 240)	(1 368)
Primes	349	141
Titres de placement	11 720	
Créances et dettes rattachées	19 461	20 046
<b>TOTAL</b>	<b>499 986</b>	<b>527 281</b>

**Note 4 : Portefeuille d'investissement.**

Au 31 décembre 2007, le portefeuille d'investissement s'est élevé à 176 010 KDT contre 59 016 KDT à la fin de l'année 2006.

RUBRIQUES	déc-07	déc-06
Bons de Trésor	119 993	
Décote	(482)	

Primes	25	
Titres d'investissement	18 157	10 603
SICAR Fonds gérés	6 552	6 767
Titres de participations	21 580	28 097
Parts dans les entreprises liées	75	495
Participation en retrocession	8 037	10 482
Créances rattachées	6 813	6 726
<b>Valeur brute</b>	<b>180 750</b>	<b>63 170</b>
Provisions	(2 620)	(2 311)
Agios réservés sur portage	(2 120)	(1 843)
<b>Valeur nette</b>	<b>176 010</b>	<b>59 016</b>

#### Note 5 : Titres mis en équivalence.

Le poste « titres mis en équivalence » représente la quote-part de l'ATB dans l'actif net des sociétés mises en équivalence. Il présente un solde de 33 920 à la date du 31 décembre 2007 contre 27 125 KDT à la fin de l'année 2006.

RUBRIQUES	déc-07	déc-06
Titres A T L	6 380	5 445
Titres A T I	2 451	2 326
Titres A F C	611	483
Titres UNIFACTOR	1 062	1 331
Titres Arabia Sicav	1 458	1 634
Titres Sanadett Sicav	13 644	14 672
Titres Axis Trésorerie	859	908
Titres Axis Protège	84	75
Titres CODIS	187	251
FCP IRADETT 20	88	
FCP IRADETT 50	96	
FCP IRADETT 100	91	
FCP IRADETT CEA	90	
FCP SALAMETT PLUS	2 664	
FCP SALAMETT CAP	4 155	
<b>TOTAL</b>	<b>33 920</b>	<b>27 125</b>

#### Note 6 : Valeurs Immobilisées

Au 31 décembre 2007, les valeurs immobilisées se sont élevées à 50 989 KDT contre 42 415 à la fin de l'année précédente. Le tableau de variation des immobilisations se présente comme suit :

RUBRIQUES	VB au 31/12/06	VB au 31/12/07	Amortissements cumulés	V Nette au 31/12/07
Immeubles & AAI	41 570	48 933	14 431	34 502
Matériel et Mobiliers	26 142	30 274	15 934	14 340
Matériel roulant	3 287	3 605	1 835	1 770
Autres Immobilisations	183	318	0	318
Ecart d'acquisition	52	90	31	59

<b>TOTAL</b>	<b>71 234</b>	<b>83 220</b>	<b>32 231</b>	<b>50 989</b>
--------------	---------------	---------------	---------------	---------------

**Note 7 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers.**

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers sont passés de 97 921 KDT au 31/12/06 à 145 310 KDT au 31/12/07.

Rubriques	Décembre-07	Décembre-06
Dépôts à vue	9 936	3 373
Dépôts à Terme	0	10 000
Emprunts	97 811	66 667
Dettes rattachées	902	658
Autres dépôts a affecter	36 661	17 223
<b>TOTAL</b>	<b>145 310</b>	<b>97 921</b>

**Note 7 -2 : Ventilation des Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers.**

RELATIONS	≤ 3mois	>3 mois ≤1an	> 1 an ≤ 5 an	+ 5 ans	TOTAL
Dépôts à vue	9 936				9 936
Emprunts	83 115	14 696			97 811
Dettes rattachées	584	318			902
Autres dépôts a affecter	36 661				36 661
<b>TOTAL</b>	<b>130 296</b>	<b>15 014</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>145 310</b>

**Note 8 : Dépôts de la clientèle.**

Les dépôts collectés auprès de la clientèle ont atteint au 31 décembre 2007 un volume global de 2 241 552 KDT contre 1 790 841KDT au 31 décembre 2006.

RUBRIQUES	déc-07	déc-06
Dépôts à vue	683 250	584 065
Dépôts à Terme	1 189 418	920 117
Comptes d'épargne	261 481	210 488
Autres sommes dues à la clientèle	88 181	61 793
Dettes rattachées	19 222	14 378
<b>TOTAL</b>	<b>2 241 552</b>	<b>1 790 841</b>

**Note 8 -2 : Ventilation des Dépôts de la clientèle.**

RUBRIQUES	≤ 3mois	>3 mois ≤1an	> 1 an ≤ 5 an	+ 5 ans	indéterminé	TOTAL
Dépôts à vue	683 250					683 250
Dépôts à terme	642 008	319 177	228 184	50		1 189 418
Epargne Dinars	261 481					261 481
Autres sommes dues à la clientèle	88 181					88 181

dettes rattachées	5 699	7 528	5 995		19 222
<b>TOTAL</b>	<b>1 680 619</b>	<b>326 705</b>	<b>234 178</b>	<b>50</b>	<b>0 2 241 552</b>

**Note 9 : Capitaux propres**

	Solde au 31/12/2007 avant affectation	Solde au 31/12/2006 avant affectation
<b>Capital</b>	<b>60 000</b>	<b>60 000</b>
<b>Réserves consolidé</b>	<b>116 713</b>	<b>104 199</b>
<b>Modifications comptables</b>	<b>(1 017)</b>	<b>(344)</b>
<b>Résultat consolidé</b>	<b>28 551</b>	<b>22 505</b>
<b>Total capitaux propres group</b>	<b>204 247</b>	<b>186 360</b>
<b>Part des minoritaires dans les réserves</b>	<b>1 607</b>	<b>1 794</b>
<b>Part des minoritaires dans le résultat</b>	<b>346</b>	<b>308</b>
<b>Total capitaux propres et intérêts minoritaires</b>	<b>206 200</b>	<b>188 462</b>

**Note 10 : Intérêts et revenus assimilés**

Les intérêts et revenus assimilés ont atteint 112 310 KDT au 31/12/2007 contre 85 061 KDT au 31/12/2006.

RUBRIQUES	Période du 01/01/07 au 31/12/07	Période du 01/01/06 au 31/12/06
Intérêts sur opérations de trésorerie et interbancaires	21 670	11 474
Intérêts sur crédit CT & MLT	70 390	55 464
Intérêts sur comptes courants débiteurs	18 958	17 388
Autres intérêts et revenus assimilés	1 292	735
<b>TOTAL</b>	<b>112 310</b>	<b>85 061</b>

**Note 11 : Commissions.**

Les commissions se sont élevées à 21 096 KDT au 31 décembre 2007 contre 19 073 KDT au 31 décembre 2006.

RUBRIQUES	Période du 01/01/07 au 31/12/07	Période du 01/01/06 au 31/12/06
Commissions sur comptes et moyens de paiement	10 790	8 910
Commissions sur opérations internationales	2 137	3 709
Commissions sur cautions, avals et autres garanties données par la banque	5 066	3 031
Récupérations et autres commissions	3 103	3 423
<b>TOTAL</b>	<b>21 096</b>	<b>19 073</b>

**Note 12 : Gain sur portefeuille commercial et opérations financières**

Ce poste s'est soldé par un gain de 52 551 KDT au 31/12/2007 contre 45 506 KDT au 31/12/2006.

RUBRIQUES	Période du 01/01/07 au 31/12/07	Période du 01/01/06 au 31/12/06
Produits sur Bons de Trésor	44 165	37 606

Décote sur titres de transactions	-871	-923
Prime sur titres de transactions	207	112
Produits sur placements	73	
<b>Gain sur portefeuille commercial</b>	<b>43 574</b>	<b>36 793</b>
Profit/ Perte vente et achat à terme devises	661	268
Profit/ Perte sur opérations de change	1 195	960
Profit/ Perte sur positions de change au comptant	14 031	8 822
Profit/ Perte sur position de change à terme	(6 910)	(1 338)
<b>Gain sur opérations financières</b>	<b>8 977</b>	<b>8 712</b>
<b>TOTAL</b>	<b>52 551</b>	<b>45 506</b>

### Note 13 : Revenu du portefeuille d'investissement

Le revenu du portefeuille d'investissement est passé de 3 000 KDT au 31/12/2006 à 3 727 KDT au 31/12/2007.

RUBRIQUES	Période du 01/01/07 au 31/12/07	Période du 01/01/06 au 31/12/06
Produits de valeurs mobilières	1 148	799
Produits sur portage	2 579	2 201
<b>TOTAL</b>	<b>3 727</b>	<b>3 000</b>

### Note 14 : Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées se sont inscrits à 85 495 KDT au 31/12/ 2007 contre 68 447 KDT au 31/12/2006.

RUBRIQUES	Période du 01/01/07 au 31/12/07	Période du 01/01/06 au 31/12/06
Intérêts /opérations de trésorerie et interbancaires	4 790	3 834
Intérêts /ressources spéciales	4 740	2 702
Intérêts sur dépôts à terme	56 629	46 513
Intérêts sur comptes d'épargne	8 225	6 598
Intérêts sur dépôts à vue	11 111	8 800
<b>TOTAL</b>	<b>85 495</b>	<b>68 447</b>

### Note 15 : Dotations aux Provisions et Résultat de correction des valeurs sur créances Hors Bilan et Passif

Le solde de ce compte a atteint 16 850 KDT au 31/12/2007 contre 11 394 KDT au 31/12/2006.

RUBRIQUES	Période du 01/01/07 au 31/12/07	Période du 01/01/06 au 31/12/06
Dotations aux provisions/créances et pour passifs	16 850	27 910
Perte sur créances	721	29 578

Reprises provisions	(721)	(46 104)
<b>TOTAL</b>	<b>16 850</b>	<b>11 394</b>

#### Note 16 : Dotations aux provisions sur portefeuille investissement

Le solde de ce compte a atteint 281 KDT au 31/12/2006 contre 27 KDT au 31/012/2006.

RUBRIQUES	Période du 01/01/07 au 31/12/07	Période du 01/01/06 au 31/12/06
Dotation aux provisions/portefeuille investissement	117	521
Décote sur titres d'investissement	482	
Prime sur titres d'investissement	(25)	
Plus value sur cession titres de participation	(273)	
Reprises/provisions pour dépréciation titres	(20)	(494)
<b>TOTAL</b>	<b>281</b>	<b>27</b>

#### 4-Retraitements opérés pour les besoins de comparabilité sur les états financiers individuels de la société mère l'Arab Tunisian Bank

Au 31 décembre 2007, il a été procédé aux opérations de reclassements ci-après :

- Les comptes de prêts à la BCT figurant au 31 décembre 2006 sous la rubrique Caisse et avoirs auprès de la BCT et CCP pour 61 512 KDT, ont été reclassés sous la rubrique Créances sur les établissements bancaires et financiers, de même le compte diverses valeurs en route pour -1 504 a été reclassé sous la rubrique autres passifs.
- Le compte provision pour chèques certifiés figurant au 31 décembre 2006 sous la rubrique Autres passifs pour 4 583 KDT, a été reclassé sous la rubrique Dépôts et avoirs de la clientèle.

#### Changement de méthode comptable :

- Contrairement aux exercices antérieurs il a été procédé au transfert des titres de transactions vers les titres de placements et la constatation des décotes et primes sur bons de trésors selon la méthode linéaire. Ce changement de traitement a eu pour effet de minorer les produits des exercices antérieurs de 1.227 KDT brut et de 1.017 KDT net d'impôt sachant que l'effet sur l'exercice 2006 est de 812 KDT brut et un effet net de 673 KDT. Consécutivement la Banque a procédé aux retraitements rétroactifs des états financiers relatifs à l'exercice 2006 présentés comparativement à ceux de l'exercice 2007 conformément aux prescriptions de la NC11.
- De même, suite au reclassement des titres, l'état de flux de trésorerie a été retraité.

Les données comparatives au 31/12/2006 ont été, en conséquence, retraitées comme suit :

Désignation	Montant avant retraitement 31/12/2006	Montant après retraitement 31/12/2006	Variation
Caisse et avoirs auprès de la BCT et CCP	97 457	37 448	-60 009
Créances sur les établissements bancaires et financiers	258 508	320 021	61 512
Portefeuille titre commercial	528 508	527 281	-1 227
Autres passifs	26 920	23 630	-3 290
Dépôts et avoirs de la clientèle	1 786 288	1 790 871	4 583
Gains sur portefeuille commercial & Opérations financières	46 298	45 487	-812
Impôts sur les bénéfices	4 540	4 401	-139

#### 5-Note sur les charges à répartir.

Les charges à répartir présentées au niveau de la rubrique « Autres actifs » ont totalisé un montant net de 2 071 KDT au 31/12/07 contre 3 001 KDT au 31/12/06 et se détaillent comme suit :

RUBRIQUES	VB Déc. 2006	Frais engagés en 2007	VB Déc. 2007	Résorptions cumulées déc-06	Résorption exercice 2007	Résorptions cumulées déc-07	V. Nette Déc 2007
Charges à répartir	5 499	1 274	6 773	2 498	2 204	4 702	2 071
<b>TOTAL</b>	<b>5 499</b>	<b>1 274</b>	<b>6 773</b>	<b>2 498</b>	<b>2 204</b>	<b>4 702</b>	<b>2 071</b>

Les charges a répartir sont constituées essentiellement des frais de publicité pour un montant de 1 453 KDT , relatives au lancement de nouveaux produits et pour lesquelles la banque compte dégager des avantages en terme de part de marché au cours des prochains exercices.

#### **6-Note sur les concours accordés aux personnes ayant des liens avec la banque.**

Les principales transactions avec les parties liées ayant des effets sur les comptes de l'exercice 2007 se détaillent comme suit :

<b>les entreprises dont l'un des membres du conseil d'administration est propriétaire ou associé</b>	<b>87 036</b>
Groupe Bayahi	55 328
Groupe BEN SEDRINE	2 091
Groupe Abbes	24 966
Groupe ZERZERI	4 652
<b>les filiales ou les entreprises dans lesquelles la banque détient une participation au capital et exerce un contrôle</b>	<b>15 597</b>
<b>les membres du conseil d'administration</b>	<b>1 360</b>
<b>Emprunts Arab Bank</b>	<b>-5 952</b>
<b>Prêts Arab Bank</b>	<b>371 816</b>

### **Rapports des Commissaires aux Comptes**

#### **1-Rapport de l'AMC Ernst & Young:**

#### **Rapport du commissaire aux comptes**

#### **Etats financiers consolidés- Exercice clos le 31 décembre 2007**

**Messieurs les actionnaires l'Arab Tunisian Bank,**

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés de l'Arab Tunisian Bank relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

#### **1. Opinion sur les états financiers**

Nous avons audité les états financiers consolidés de l'Arab Tunisian Bank arrêtés au 31 décembre 2007. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la banque. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies

significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière, du résultat des opérations et des flux de trésorerie de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation pour l'exercice clos le 31 décembre 2007, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

## 2. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du groupe au titre de l'exercice 2007.

**AMC Ernst & Young**  
**Noureddine HAJJI**

**Tunis, le 28 mai 2008**

## 2-Rapport de Ahmed Mansour :

### **Rapport du commissaire aux comptes** **Etats financiers consolidés- Exercice clos le 31 décembre 2007**

#### **MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE L'ARAB TUNISIAN BANK**

Tunis le 27 Mai 2008

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur les comptes consolidés du groupe « ARAB TUNISIAN BANK » au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2007.

**1.** Nous avons audité le bilan consolidé du groupe Arab Tunisian Bank au 31 décembre 2007, ainsi que l'état de résultats consolidés, l'état des flux de trésorerie consolidés et les notes aux états financiers consolidés pour l'exercice clos à la même date ; ces états relèvent de la responsabilité du Conseil d'Administration de la Banque. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion indépendante sur ces états financiers sur la base de notre audit.

**2.** Nous avons effectué notre audit selon les normes généralement admises. Ces normes requièrent que l'audit soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers, considérés dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives.

**3.** Le périmètre de consolidation tel que déterminé par l'Arab Tunisian Bank comprend 16 entreprises dont quinze ont été mises en équivalence, à savoir : les sociétés « Arab Tunisian Lease », « Arab Financial Consultants », « Computer Distribution », « Sanadet Sicav », « Axis Trésorerie Sicav », « Arab Tunisian Invest », « Arabia Sicav », « Unifactor », « Salamett CAP », « Salamett Plus », « AxisCapital Protège », « Iradett 20 », « Iradett 50 », « Iradett 100 » et « Iradett CEA », sachant que les 5 dernières sociétés participent au capital de l'ATB pour respectivement, 0,005% ; 0,003% ; 0,009% ; 0,008% et 0,004%. La seizième société a été intégrée globalement ; il s'agit de la société « Arab Tunisian Development ».

**4.** Le périmètre de consolidation du groupe ATB a fait l'objet au titre de l'exercice 2007 d'une actualisation, consécutivement à l'entrée dans le périmètre de consolidation des sociétés, « Iradett 20 », « Iradett 50 », « Iradett 100 », « Iradett CEA », « Salamett CAP », et « Salamett Plus ».

5. Nous avons obtenu de l'Arab Tunisian Bank communication des états financiers et des rapports des commissaires aux comptes de chacune des sociétés considérées dans le périmètre de consolidation.

6. En notre qualité de commissaire aux comptes de « l'Arab Tunisian Bank » nous avons mentionné au paragraphe 6 de notre rapport l'effet sur les états financiers individuels de la Banque des changements de méthodes intervenus en 2007 et avons précisé qu'antérieurement à l'exercice, les primes et les décotes au titre des bons de trésor n'étaient pas rattachées à leur exercice d'origine. La correction de ces omissions intervenue en 2007 a consisté à inscrire leur effet net en déduction des capitaux propres sous la rubrique modifications comptables pour 1,017 MDT. Conséquemment, la Banque a procédé au retraitement rétroactif des états financiers relatifs à l'exercice 2006 présentés comparativement à ceux de l'exercice 2007 et ce, en conformité avec les prescriptions de la norme comptable n°11.

**7. Compte tenu des diligences que nous avons accomplies, nous estimons être en mesure de certifier que les états financiers consolidés du groupe Arab Tunisian Bank, arrêtés au 31 Décembre 2007 tels qu'annexés aux pages 6 à 25 de notre rapport, présentent sincèrement dans leurs aspects significatifs la situation financière du groupe ainsi que les résultats de ses opérations pour l'exercice clos à la même date.**

Ahmed MANSOUR